

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1959

12 septembre 2007

SOMMAIRE

| | | | |
|---|-------|--|-------|
| A.I.M. S.A. | 93988 | Metal Cladding Trading S.A. | 94017 |
| Akila Immo GFSI S.à r.l. | 94026 | Mirliflore Eastern Europe Trading S.A. ... | 94022 |
| A. Lupolux S.à.r.l. | 94017 | Mondial-Pro S.A. | 94017 |
| A. Lupolux S.à.r.l. | 94017 | MTK European | 94023 |
| atHome Group S.A. | 94031 | MTK European S.A. | 94023 |
| Axus Luxembourg S.A. | 94016 | Natur Produkt Holdings Limited S.A. | 93986 |
| Cameron Rand Associates S.A. | 93987 | Nuovo Pignone International Sàrl | 94021 |
| Central-Lux S.à r.l. | 94008 | Obelisque S.A. | 94021 |
| Colmore Plaza JV S.à r.l. | 94024 | Pecunia Invest S.A. | 94004 |
| Compagnie Financière des Grands Vins de Tokaj S.A. | 93986 | Poliflex S.à.r.l. | 94025 |
| Cresset S.A. | 94022 | Promark Holding S.A. | 94023 |
| Directo S.A. | 94002 | Romain Hoffmann Architectes et Urbanistes S.à.r.l. | 94024 |
| Ella Holdings S.A. | 94018 | Scandinavian Company Luxembourg S.A. | 94008 |
| Elth Réassurance S.A. | 93987 | Scandinavian Company Luxembourg S.A. | 94005 |
| ELWE - Location | 94024 | Scandinavian Company Luxembourg S.A. | 94005 |
| Enka S.A. | 94003 | Société pour Opérations Industrielles et Commerciales en Aéronautique | 94026 |
| fkon CONSULTING S.à.r.l. | 94018 | Taché Finance S.A. | 94025 |
| Gemea S.A. | 94032 | Telba S.à r.l. | 94032 |
| Gemea S.A. | 94032 | Topaz International Group S.A. | 94008 |
| Immo-Trust S.A. | 94020 | Top Fly S.A. | 94023 |
| International Services Luxembourg (Inselux) S.à r.l. | 94022 | Tubilux International S.A. | 94021 |
| INTRAWEST Luxembourg S.A. | 94005 | Tyco Electronics Group S.A. | 93988 |
| KLC Holdings IV S.A. | 93999 | Tyco International Finance S.A. | 94008 |
| Locautovalen | 93996 | Xill S.A. | 94032 |
| Locautovalen S.A. | 93996 | | |
| Macquarie CountryWide Europe No. 1 S.à r.l. | 93988 | | |
| Matériel ELWE Service Co | 94025 | | |

Compagnie Financière des Grands Vins de Tokaj S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 38.627.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2007

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Jean-Louis Laborde, demeurant au 62, avenue Chauvau à F-92200 Neuilly Sur Seine, de Monsieur Ronan Laborde, demeurant au 62, avenue Chauvau à F-92200 Neuilly Sur Seine et de Madame Jane Laborde, demeurant au 62, avenue Chauvau à F-92200 Neuilly Sur Seine, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007092960/655/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08794. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Natur Produkt Holdings Limited S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 55.355.

Extract of the resolutions taken by the Board of Directors on June 4th, 2007

- The company FIDIS S.à r.l, with registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, RCS Luxembourg B-107312, appointed as Director on June 30th, 2006 and for a period of six years, until the year 2012, has appointed Mr. Harald Charbon, private employee, born on July 11th, 1969 at Verviers, Belgium, professionally residing at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, as its permanent representative for the whole duration of its mandate as Director,

- Mr. Alain Renard, born in Liège (Belgium) on July 18th, 1963, private employee, professionally residing at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, will act as permanent representative of the company MADAS S.à r.l, with registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, RCS Luxembourg B-107316, appointed as Director on June 30th, 2006 and for a period of six years, until the year 2012. Mr. Alain Renard will take on this position till 2012, for the whole duration of the mandate as Director of MADAS S.à r.l

- Mrs. Corinne Bitterlich, born in Quierschied (Germany) on July 2nd, 1969, legal adviser, professionally residing at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, will act as permanent representative of the company FINDI S.à r.l, with registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, RCS Luxembourg B-107315, appointed as Director on June 30th, 2006 and for a period of six years, until 2012. Mrs. Corinne Bitterlich will take on this position till 2012, for the whole duration of the mandate as Director of FINDI S.à r.l.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 4 juin 2007

- La société FIDIS S.à r.l, ayant son siège social au at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-107312, nommée Administrateur en date du 30 juin 2006 pour un mandat d'une durée de six ans, jusqu'en 2012, a désigné Monsieur Harald Charbon, employé privé, né le 11 juillet 1969 à Verviers, Belgique, résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme son représentant permanent et ce pour toute la durée de son mandat d'Administrateur (jusqu'en 2012).

- Monsieur Alain Renard, né à Liège (Belgique) le 18 juillet 1963, employé privé, résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, assumera la fonction de représentant permanent de la société MADAS S.à r.l, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B-107316, nommée Administrateur le 30 juin 2006 et pour un mandat d'une durée de six ans, jusqu'en 2012. Monsieur Alain Renard assumera cette fonction jusqu'en 2012, pour toute la durée du mandat d'Administrateur de la société MADAS S.à r.l.

- Madame Corinne Bitterlich, née à Quierschied (Allemagne) le 2 juillet 1969, conseiller juridique, résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, assumera la fonction de représentant permanent de la société FINDI S.à r.l, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B-107315, nommée Administrateur le 30 juin 2006 et pour un mandat d'une durée de six ans, jusqu'en 2012. Madame Corinne Bitterlich assumera cette fonction jusqu'en 2012, pour toute la durée du mandat d'Administrateur de la société FINDI S.à r.l.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

For true copy / Certifié sincère et conforme

NATUR PRODUKT HOLDINGS LIMITED S.A.

FIDIS S.à r.l. / MADAS S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

H. Charbon / A. Renard

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2007092961/795/49.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11925. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Elth Réassurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 46.306.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg,
le 11 juin 2007 à 9.00 heures, au siège social de la société*

1. L'Assemblée décide de nommer comme Administrateurs:

- M. René Faltz

- M. Carlo Bianco

- M. René Elvinger

Leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2008 et qui aura à statuer sur les comptes annuels de 2007.

2. L'Assemblée décide de nommer ERNST & YOUNG comme Réviseur d'entreprises indépendant. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2008 et qui aura à statuer sur les comptes annuels de 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007092962/4685/23.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08059. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Cameron Rand Associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 79.414.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Pour la société

PKF WEBER ET BONTEMPS

Réviseurs d'entreprises

Signatures

Référence de publication: 2007093074/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06689. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Macquarie CountryWide Europe No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 127.517.

—
Extrait du procès-verbal de la décision de la Gérance du 15 juin 2007

Résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de remplacer le seul actionnaire MACQUARIE CountryWide MANAGEMENT LIMITED par PERPETUAL LIMITED as custodian for MACQUARIE COUNTRYWIDE TRUST, Level 12, Angel Place, 123 Pitt Street, Sydney NSW 2000, Australia

Pour copie conforme
S. Lloyd-Hurwitz / A. Lewis
Gérant A / Gérant B

—
Extrait du procès-verbal de la décision de la Gérance du 15 juin 2007

Résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de remplacer le seul actionnaire MACQUARIE CountryWide MANAGEMENT LIMITED par PERPETUAL LIMITED as custodian for MACQUARIE COUNTRY WIDE TRUST, Level 12, Angel Place, 123 Pitt Street, Sydney NSW 2000, Australia

Pour copie conforme
S. Lloyd-Hurwitz / A. Lewis
Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2007092965/1172/25.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00954. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

A.I.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 93.963.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 9 juillet 2007

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Madame Bérénice Kunnari, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de la société CO-VENTURES S.A., avec siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats prendront fin lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Jean-Marie Di Cino, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et nomme en remplacement, Monsieur Peter van Opstal, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007092967/655/24.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08759. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Tyco Electronics Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 123.549.

—
In the year two thousand and seven, on the thirty-first day of May at 9.20 a.m.

Before Maître Paul Frieders, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of TYCO ELECTRONICS GROUP S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 17, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 123.549 (the Company). The Company was incorporated on 20 December 2006 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary, then residing in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No. 390 of 16 March 2007. The articles of association of the Company have been amended most recently on 21 May 2007, pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Remich, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting is chaired by Marc Feider, lawyer, professionally residing in Luxembourg (the Chairman). The Chairman appoints Gabriel Bleser, lawyer, professionally residing in Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary). The Meeting elects Bertrand Gérardin, lawyer, professionally residing in Luxembourg as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The sole shareholder of the Company represented at the Meeting and the number of shares it holds are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the sole shareholder and the members of the Bureau.

The proxy of the sole shareholder represented at the meeting, shall stay affixed to the present deed after having been signed *ne varietur* by the members of the Bureau and the undersigned notary.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the notary to record that:

I. it appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the 20,000 (twenty thousand) ordinary shares with a par value of USD 5.- (five United States Dollars) each, divided into 200 (two hundred) Class A shares, 2,200 (two thousand two hundred) Class B shares, 2,200 (two thousand two hundred) Class C shares, 2,200 (two thousand two hundred) Class D shares, 2,200 (two thousand two hundred) Class E shares, 2,200 (two thousand two hundred) Class F shares, 2,200 (two thousand two hundred) Class G shares, 2,200 (two thousand two hundred) Class H shares, 2,200 (two thousand two hundred) Class I shares and 2,200 (two thousand two hundred) Class J shares, representing the entirety of the share capital of the Company of USD 100,000.- (one hundred thousand United States Dollars), are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.

II. the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;

2. Change of the nominal value of the shares from their current nominal value of USD 5.- (five United States Dollars) each to USD 0.05 (five United States Cents) each and subsequent increase of the number of shares from 20,000 (twenty thousand), divided into 200 (two hundred) Class A shares, 2,200 (two thousand two hundred) Class B shares, 2,200 (two thousand two hundred) Class C shares, 2,200 (two thousand two hundred) Class D shares, 2,200 (two thousand two hundred) Class E shares, 2,200 (two thousand two hundred) Class F shares, 2,200 (two thousand two hundred) Class G shares, 2,200 (two thousand two hundred) Class H shares, 2,200 (two thousand two hundred) Class I shares and 2,200 (two thousand two hundred) Class J shares, to 2,000,000 (two million) shares, each having a nominal value of USD 0.05 (five United States Cents);

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 500,000.- (five hundred thousand United States Dollars), in order to bring the share capital from its then present amount of USD 100,000.- (one hundred thousand United States Dollars), represented by 2,000,000 (two million) shares with a par value of USD 0.05 (five United States Cents) each, divided into 20,000 (twenty thousand) Class A shares, 220,000 (two hundred and twenty thousand) Class B shares, 220,000 (two hundred and twenty thousand) Class C shares, 220,000 (two hundred and twenty thousand) Class D shares, 220,000 (two hundred and twenty thousand) Class E shares, 220,000 (two hundred and twenty thousand) Class F shares, 220,000 (two hundred and twenty thousand) Class G shares, 220,000 (two hundred and twenty thousand) Class H shares, 220,000 (two hundred and twenty thousand) Class I shares and 220,000 (two hundred and twenty thousand) Class J shares, to an amount of USD 600,000.- (six hundred thousand United States Dollars) by way of the creation and issuance of 10,000,000 (ten million) shares of the Company with a par value of USD 0.05 (five United States Cents) each;

4. Subscription to and payment of the share capital increase specified under item 3. above by way of the contribution of those assets and liabilities constituting the Electronic segment to the Company, the remaining assets and liabilities being contributed by the sole shareholder to COVIDIEN INTERNATIONAL FINANCE S.A. formerly named TYCO HEALTH-CARE GROUP S.A. and to TYCO INTERNATIONAL FINANCE S.A. formerly named TOPAZ INTERNATIONAL GROUP S.A.;

5. Reduction of the share capital of the Company by an amount of USD 100,000.- (one hundred thousand United States Dollars) in order to bring the share capital of the Company from its then amount of USD 600,000.- (six hundred thousand United States Dollars) represented by 12,000,000 (twelve million) shares with a par value of USD 0.05 (five United States Cents) each, to an amount of USD 500,000.- (five hundred thousand United States Dollars) by way of cancellation of 2,000,000 (two million) shares divided into, 20,000 (twenty thousand) Class A shares, 220,000 (two hundred and twenty thousand) Class B shares, 220,000 (two hundred and twenty thousand) Class C shares, 220,000 (two hundred and twenty thousand) Class D shares, 220,000 (two hundred and twenty thousand) Class E shares, 220,000 (two hundred and twenty thousand) Class F shares, 220,000 (two hundred and twenty thousand) Class G shares, 220,000 (two hundred and twenty thousand) Class H shares, 220,000 (two hundred and twenty thousand) Class I shares and 220,000 (two hundred and twenty thousand) Class J shares;

thousand) Class H shares, 220,000 (two hundred and twenty thousand) Class I shares and 220,000 (two hundred and twenty thousand) Class J shares, having a par value of USD 0.05 (five United States Cents) each, held by the sole shareholder of the Company prior to the share capital increase under item 3. above;

6. Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles of Association;

7. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company, and the registration of those changes required by the matters set out in item 5. above; and.

8. Miscellaneous.

III. that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the sole shareholder of the Company represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance of the Meeting.

Second resolution

The Meeting resolves to change the nominal value of the shares from their current nominal value of USD 5.- (five United States Dollars) each to USD 0.05 (five United States Cents) each and subsequently to increase the number of shares from 20,000 (twenty thousand) divided into 200 (two hundred) Class A shares, 2,200 (two thousand two hundred) Class B shares, 2,200 (two thousand two hundred) Class C shares, 2,200 (two thousand two hundred) Class D shares, 2,200 (two thousand two hundred) Class E shares, 2,200 (two thousand two hundred) Class F shares, 2,200 (two thousand two hundred) Class G shares, 2,200 (two thousand two hundred) Class H shares, 2,200 (two thousand two hundred) Class I shares and 2,200 (two thousand two hundred) Class J shares, to 2,000,000 (two million) shares each having a nominal value of USD 0.05 (five United States Cents) divided into 20,000 (twenty thousand) Class A shares, 220,000 (two hundred and twenty thousand) Class B shares, 220,000 (two hundred and twenty thousand) Class C shares, 220,000 (two hundred and twenty thousand) Class D shares, 220,000 (two hundred and twenty thousand) Class E shares, 220,000 (two hundred and twenty thousand) Class F shares, 220,000 (two hundred and twenty thousand) Class G shares, 220,000 (two hundred and twenty thousand) Class H shares, 220,000 (two hundred and twenty thousand) Class I shares and 220,000 (two hundred and twenty thousand) Class J shares and to maintain the share capital of the Company at USD 100,000.- (one hundred thousand United States Dollars).

Third resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 500,000.- (five hundred thousand United States Dollars), in order to bring the share capital from its current amount of USD 100,000.- (one hundred thousand United States Dollars), represented by 2,000,000 (two million) shares with a par value of USD 0.05 (five United States Cents) each, divided into 20,000 (twenty thousand) Class A shares, 220,000 (two hundred and twenty thousand) Class B shares, 220,000 (two hundred and twenty thousand) Class C shares, 220,000 (two hundred and twenty thousand) Class D shares, 220,000 (two hundred and twenty thousand) Class E shares, 220,000 (two hundred and twenty thousand) Class F shares, 220,000 (two hundred and twenty thousand) Class G shares, 220,000 (two hundred and twenty thousand) Class H shares, 220,000 (two hundred and twenty thousand) Class I shares and 220,000 (two hundred and twenty thousand) Class J shares, to an amount of USD 600,000.- (six hundred thousand United States Dollars) by way of the creation and issuance of 10,000,000 (ten million) shares divided into 100,000 (one hundred thousand) Class A shares 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class B shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class C shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class D shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class E shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class F shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class G shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class H shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class I shares and 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class J shares of the Company, having a par value of USD 0.05 (five United States Cents) each, and the Meeting hereby issues such new shares (the New Shares).

Fourth resolution - Subscription and Payment

The Company's shareholder TYCO INTERNATIONAL GROUP S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 63.939 declares to (i) subscribe to the increase of the share capital of the Company represented by the 10,000,000 (ten million) New Shares of the Company divided into 100,000 (one hundred thousand) Class A shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class B shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class C shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class D shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class E shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class F shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class G shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class H shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class I shares and 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class J shares of the Company with a par value of USD 0.05 (five United States Cents) each, and (ii) fully pay up such New Shares by a contribution in kind consisting of all of its assets and liabilities

relating to the Electronic segment, including without limitation all the shares held by the sole shareholder in EMERALD GROUP S.à r.l., representing the whole share capital of EMERALD GROUP S.à r.l., the Company's own shares, and any and all additional assets and liabilities held by the Contributor relating to the Electronic segment that could exist at the date of the contribution, not mentioned because unknown or for any other reason, all of which are contributed with all rights, title, liabilities and obligations, related or attached thereto in any manner whatsoever (the Assets and Liabilities), the remaining assets and liabilities of the sole shareholder being contributed (the Residual Contributions) to COVIDIEN INTERNATIONAL FINANCE S.A. formerly named TYCO HEALTHCARE GROUP S.A. and TYCO INTERNATIONAL FINANCE S.A. formerly named TOPAZ INTERNATIONAL GROUP S.A., and any assets and liabilities of TYCO INTERNATIONAL GROUP S.A. that are not comprised in the Healthcare, Electronic, Fire & Safety and Engineered Products segments shall be contributed to TYCO INTERNATIONAL FINANCE S.A. at the same time as the contribution of the Fire & Safety and Engineered Products segment (except for tax liabilities which are not comprised in the relevant business segments which shall be contributed to COVIDIEN INTERNATIONAL FINANCE S.A., the Company and TYCO INTERNATIONAL FINANCE S.A. in the proportions set out in the Contribution Agreement (defined below)), in line with the Contribution Agreement dated as of 31 May 2007 between the sole shareholder, as contributor, and the Company, COVIDIEN INTERNATIONAL FINANCE S.A. formerly named TYCO HEALTHCARE GROUP S.A. and TYCO INTERNATIONAL FINANCE S.A. formerly named TOPAZ INTERNATIONAL GROUP S.A. as contributees (the Contribution Agreement) and so that the Residual Contributions shall be interdependent herewith.

The above contribution in kind of the Assets and Liabilities to the Company (the Contribution in Kind), in an aggregate net amount of USD 16,122,857,533.- (sixteen billion one hundred and twenty-two million eight hundred and fifty-seven thousand five hundred and thirty-three United States Dollars) is to be allocated as follows:

(i) an amount of USD 500,000.- (five hundred thousand United States Dollars) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) the remaining balance in an amount of USD 16,122,357,533.- (sixteen billion one hundred and twenty-two million three hundred and fifty-seven thousand five hundred and thirty-three United States Dollars) is to be allocated to the share premium account of the Company.

Pursuant to articles 26 - 1 and article 32 - 1 (5) of the Luxembourg Company Act, the Assets and Liabilities so contributed in kind have been the subject of a report prepared by PricewaterhouseCoopers S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 65.477, as independent auditor (réviseur d'entreprises), dated 31 May 2007, which concludes as follows:

«Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the Contribution in Kind does not correspond at least to the numbers and the nominal value, increased by the share premium, of the shares to be issued in counterpart.»

The said auditor's report, after having been signed *ne varietur* by the representative of the sole shareholder, the members of the bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Assets and Liabilities are forthwith at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

As a result of the above, the Meeting resolves to record that all the 10,000,000 (ten million) New Shares in the Company are issued to and held by the sole shareholder.

Fifth resolution

The Meeting resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of USD 100,000.- (one hundred thousand United States Dollars) in order to bring the share capital of the Company from its then current amount of USD 600,000.- (six hundred thousand United States Dollars) represented by 12,000,000 (twelve million) shares divided into 120,000 (one hundred and twenty thousand) Class A shares, 1,320,000 (one million three hundred and twenty thousand) Class B shares, 1,320,000 (one million three hundred and twenty thousand) Class C shares, 1,320,000 (one million three hundred and twenty thousand) Class D shares, 1,320,000 (one million three hundred and twenty thousand) Class E shares, 1,320,000 (one million three hundred and twenty thousand) Class F shares, 1,320,000 (one million three hundred and twenty thousand) Class G shares, 1,320,000 (one million three hundred and twenty thousand) Class H shares, 1,320,000 (one million three hundred and twenty thousand) Class I shares and 1,320,000 (one million three hundred and twenty thousand) Class J shares of the Company with a par value of USD 0.05 (five United States Cents) each, to an amount of USD 500,000.- (five hundred thousand United States Dollars) represented by 10,000,000 (ten million) shares divided into 100,000 (one hundred thousand) Class A shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class B shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class C shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class D shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class E shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class F shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class G shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class H shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class I shares and 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class J shares of the Company with a par value of USD 0.05 (five United States Cents) each.

Such reduction is performed by way of the cancellation of 2,000,000 (two million) shares, divided into 20,000 (twenty thousand) Class A shares, 220,000 (two hundred and twenty thousand) Class B shares, 220,000 (two hundred and twenty

thousand) Class C shares, 220,000 (two hundred and twenty thousand) Class D shares, 220,000 (two hundred and twenty thousand) Class E shares, 220,000 (two hundred and twenty thousand) Class F shares, 220,000 (two hundred and twenty thousand) Class G shares, 220,000 (two hundred and twenty thousand) Class H shares, 220,000 (two hundred and twenty thousand) Class I shares and 220,000 (two hundred and twenty thousand) Class J shares, having a par value of USD 0.05 (five United States Cents) each, held by the sole shareholder in the Company prior to the above-mentioned share capital increase.

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles which shall henceforth read as follows:

«5.1. The subscribed capital of the Company is fixed at USD 500,000.- (five hundred thousand United States Dollars) represented by 10,000,000 (ten million) ordinary shares with a par value of USD 0.05 (five United States Cents) each (the Shares). The Shares are divided into 100,000 (one hundred thousand) Class A shares (the Base Shares) with a par value of USD 0.05 (five United States Cents) each, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class B shares (the Class B Shares) with a par value of USD 0.05 (five United States Cents) each, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class C shares (the Class C Shares) with a par value of USD 0.05 (five United States Cents) each, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class D shares (the Class D Shares) with a par value of USD 0.05 (five United States Cents) each, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class E shares (the Class E Shares) with a par value of USD 0.05 (five United States Cents) each, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class F shares (the Class F Shares) with a par value of USD 0.05 (five United States Cents) each, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class G shares (the Class G Shares) with a par value of USD 0.05 (five United States Cents) each, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class H shares (the Class H Shares) with a par value of USD 0.05 (five United States Cents) each, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class I shares (the Class I Shares) with a par value of USD 0.05 (five United States Cents) each and 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class J shares (the Class J Shares), (the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares, the Added Shares) with a par value of USD 0.05 (five United States Cents) each.»

Seventh resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above change and empowers and authorises any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and the deletion in the share register of those shares cancelled as per the fifth resolution above.

Tax exemption

As the contribution in kind of all the Assets and Liabilities is a part of an all assets' and liabilities' contribution made by the sole shareholder, a capital company incorporated and having its registered office in Luxembourg to the Company, to COVIDIEN INTERNATIONAL FINANCE S.A. formerly named TYCO HEALTHCARE GROUP S.A. and to TYCO INTERNATIONAL FINANCE S.A. formerly named TOPAZ INTERNATIONAL GROUP S.A. (all three being capital companies having their registered office in Luxembourg), the Company refers to article 4-1 of the law dated 29 December 1971, as amended, which provides for capital duty exemption.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this share capital increase, is approximately EUR 7,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by names, first names, civil status and residences, the members of the board and the representative of the sole shareholder signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le trente et unième jour du mois de mai à 9.20 heures.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire unique de TYCO ELECTRONICS GROUP S.A., une société anonyme constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.549 (la Société). La Société a été constituée le 20 décembre 2006 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant alors à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au n° 390 le 16 mars 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés le plus récemment le 21 mai 2007, en vertu d'un acte de Maître Martine Schaeffer, résidant à Remich, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est présidée par Marc Feider, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Président). Le Président désigne Gabriel Bleser, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire). L'Assemblée élit Bertrand Gérardin, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont collectivement désignés comme le Bureau.

L'actionnaire unique de la Société, représenté à l'Assemblée, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent acte après avoir été signée par le représentant de l'actionnaire unique, les membres du Bureau et le notaire soussigné.

La procuration de l'actionnaire unique représenté à l'Assemblée, après avoir été signée ne varietur par les membres du Bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte afin d'être présentée en même temps aux autorités de l'enregistrement.

Le Bureau ayant été ainsi constitué, le Président requiert le notaire d'acter ce qui suit:

I. qu'il résulte de la liste de présence, établie et certifiée par les membres du Bureau que les 20.000 (vingt mille) actions ordinaires ayant une valeur nominale de USD 5,- (cinq Dollars des Etats-Unis) chacune, divisées en 200 (deux cents) actions de Classe A, 2.200 (deux mille deux cents) actions de Classe B, 2.200 (deux mille deux cents) actions de Classe C, 2.200 (deux mille deux cents) actions de Classe D, 2.200 (deux mille deux cents) actions de Classe E, 2.200 (deux mille deux cents) actions de Classe F, 2.200 (deux mille deux cents) actions de Classe G, 2.200 (deux mille deux cents) actions de Classe H, 2.200 (deux mille deux cents) actions de Classe I et 2.200 (deux mille deux cents) actions de Classe J, représentant la totalité des actions émises avec droit de vote du capital social de la Société s'élevant à un montant de USD 100.000,- (cent mille Dollars des Etats-Unis), sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et apte à délibérer des points de l'ordre du jour ci-dessous.

II. que l'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Changement de la valeur nominale des actions de leur valeur nominale actuelle de USD 5,- (cinq Dollars des Etats-Unis) chacune à USD 0,05 (cinq Cents des Etats-Unis) chacune et augmentation corrélative du nombre d'actions de 20.000 (vingt mille) divisées en 200 (deux cents) actions de Classe A, 2.200 (deux mille deux cents) actions de Classe B, 2.200 (deux mille deux cents) actions de Classe C, 2.200 (deux mille deux cents) actions de Classe D, 2.200 (deux mille deux cents) actions de Classe E, 2.200 (deux mille deux cents) actions de Classe F, 2.200 (deux mille deux cents) actions de Classe G, 2.200 (deux mille deux cents) actions de Classe H, 2.200 (deux mille deux cents) actions de Classe I et 2.200 (deux mille deux cents) actions de Classe J, à 2.000.000 (deux millions) d'actions, chacune ayant une valeur nominale de USD 0,05 (cinq Cents des Etats-Unis);

3. Augmentation du capital de la Société d'un montant de USD 500.000,- (cinq cent mille Dollars des Etats-Unis), afin de porter le capital social de son montant actuel de USD 100.000,- (cent mille Dollars des Etats-Unis), représenté par 2.000.000 (deux millions) d'actions ayant une valeur nominale de USD 0,05 (cinq Cents des Etats-Unis) chacune, divisées en 20.000 (vingt mille) actions de Classe A, 220.000 (deux cent vingt mille) actions de Classe B, 220.000 (deux cent vingt mille) actions de Classe C, 220.000 (deux cent vingt mille) actions de Classe D, 220.000 (deux cent vingt mille) actions de Classe E, 220.000 (deux cent vingt mille) actions de Classe F, 220.000 (deux cent vingt mille) actions de Classe G, 220.000 (deux cent vingt mille) actions de Classe H, 220.000 (deux cent vingt mille) actions de Classe I et 220.000 (deux cent vingt mille) actions de Classe J, à un montant de USD 600.000 (six cent mille Dollars des Etats-Unis), au moyen de la création et de l'émission de 10.000.000 (dix millions) d'actions de la Société ayant une valeur nominale de USD 0,05 (cinq Cents des Etats-Unis) chacune;

4. Souscription et paiement de l'augmentation du capital social décrite sous le point 3. ci-dessus, par voie de l'apport des actifs et passifs appartenant au secteur d'activités Electronic dans l'ensemble des actifs et passifs apportés par l'actionnaire unique à la Société, le reste des actifs et passifs de l'actionnaire unique étant apportés par l'actionnaire unique à COVIDIEN INTERNATIONAL FINANCE S.A. anciennement dénommée TYCO HEALTHCARE GROUP S.A. et à TYCO INTERNATIONAL FINANCE S.A. anciennement dénommée TOPAZ INTERNATIONAL GROUP S.A.;

5. Réduction du capital social de la Société d'un montant de USD 100.000,- (cent mille Dollars des Etats-Unis), afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de USD 600.000,- (six cent mille Dollars des Etats-Unis), représenté par 12.000.000 (douze millions) d'actions ayant une valeur nominale de USD 0,05 (cinq Cents des Etats-Unis) chacune, à un montant de USD 500.000 (cinq cent mille Dollars des Etats-Unis) au moyen de l'annulation de 2.000.000 (deux millions) d'actions, divisées en 20.000 (vingt mille) actions de Classe A, 220.000 (deux cent vingt mille) actions de Classe B, 220.000 (deux cent vingt mille) actions de Classe C, 220.000 (deux cent vingt mille) actions de Classe D, 220.000 (deux cent vingt mille) actions de Classe E, 220.000 (deux cent vingt mille) actions de Classe F, 220.000 (deux cent vingt mille) actions de Classe G, 220.000 (deux cent vingt mille) actions de Classe H, 220.000 (deux cent vingt mille) actions de Classe I et 220.000 (deux cent vingt mille) actions de Classe J, ayant une valeur nominale de USD 0,05 (cinq Cents des Etats-Unis) chacune, détenues par l'actionnaire unique de la Société avant l'augmentation de capital mentionnée au point 3. ci-dessus;

6. Modification consécutive de l'article 5.1 des Statuts;

7. Modification du registre d'actionnaires de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus, avec pouvoir et autorisation à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder pour le compte de la Société

à l'inscription des actions nouvellement émises dans le registre d'actionnaires de la Société, et à l'inscription des modifications mentionnées au point 5. ci-dessus.

8. Divers.

III. que l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'actionnaire unique représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de changer la valeur nominale actuelle des actions de USD 5,- (cinq Dollars des Etats-Unis) chacune à USD 0,05 (cinq Cents des Etats-Unis) chacune et corrélativement d'augmenter le nombre d'actions de 20.000 (vingt mille) divisées en 200 (deux cents) actions de Classe A, 2.200 (deux mille deux cents) actions de Classe B, 2.200 (deux mille deux cents) actions de Classe C, 2.200 (deux mille deux cents) actions de Classe D, 2.200 (deux mille deux cents) actions de Classe E, 2.200 (deux mille deux cents) actions de Classe F, 2.200 (deux mille deux cents) actions de Classe G, 2.200 (deux mille deux cents) actions de Classe H, 2.200 (deux mille deux cents) actions de Classe I et 2.200 (deux mille deux cents) actions de Classe J, à 2.000.000 (deux millions), chacune ayant une valeur nominale de USD 0,05 (cinq Cents des Etats-Unis) divisées en 20.000 (vingt mille) actions de Classe A, 220.000 (deux cent vingt mille) actions de Classe B, 220.000 (deux cent vingt mille) actions de Classe C, 220.000 (deux cent vingt mille) actions de Classe D, 220.000 (deux cent vingt mille) actions de Classe E, 220.000 (deux cent vingt mille) actions de Classe F, 220.000 (deux cent vingt mille) actions de Classe G, 220.000 (deux cent vingt mille) actions de Classe H, 220.000 (deux cent vingt mille) actions de Classe I et 220.000 (deux cent vingt mille) actions de Classe J et maintenir le capital social de la Société à USD 100.000,- (cent mille Dollars des Etats-Unis).

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 500.000,- (cinq cent mille Dollars des Etats-Unis), afin de porter le capital social de son montant actuel de USD 100.000,- (cent mille Dollars des Etats-Unis), représenté par 2.000.000 (deux millions) d'actions, chacune ayant une valeur nominale de USD 0,05 (cinq Cents des Etats-Unis) divisées en 20.000 (vingt mille) actions de Classe A, 220.000 (deux cent vingt mille) actions de Classe B, 220.000 (deux cent vingt mille) actions de Classe C, 220.000 (deux cent vingt mille) actions de Classe D, 220.000 (deux cent vingt mille) actions de Classe E, 220.000 (deux cent vingt mille) actions de Classe F, 220.000 (deux cent vingt mille) actions de Classe G, 220.000 (deux cent vingt mille) actions de Classe H, 220.000 (deux cent vingt mille) actions de Classe I et 220.000 (deux cent vingt mille) actions de Classe J, à un montant de USD 600.000 (six cent mille Dollars des Etats-Unis), au moyen de la création et de l'émission de 10.000.000 (dix millions) d'actions divisés en 100.000 (cent mille) actions de Classe A, 1.100.000 (un million cent mille) actions de Classe B, 1.100.000 (un million cent mille) actions de Classe C, 1.100.000 (un million cent mille) actions de Classe D, 1.100.000 (un million cent mille) actions de Classe E, 1.100.000 (un million cent mille) actions de Classe F, 1.100.000 (un million cent mille) actions de Classe G, 1.100.000 (un million cent mille) actions de Classe H, 1.100.000 (un million cent mille) actions de Classe I et 1.100.000 (un million cent mille) actions de Classe J ayant une valeur nominale de USD 0,05 (cinq Cents des Etats-Unis) chacune, et l'Assemblée émet par conséquent lesdites nouvelles actions (les Nouvelles Actions).

Quatrième résolution - Souscription et Paiement

L'actionnaire de la Société TYCO INTERNATIONAL GROUP S.A., une société anonyme constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 63.939 déclare (i) souscrire à l'augmentation de capital de la Société représentée par 10.000.000 (dix millions) de Nouvelles Actions de la Société, divisées en 100.000 (cent mille) actions de Classe A, 1.100.000 (un million cent mille) actions de Classe B, 1.100.000 (un million cent mille) actions de Classe C, 1.100.000 (un million cent mille) actions de Classe D, 1.100.000 (un million cent mille) actions de Classe E, 1.100.000 (un million cent mille) actions de Classe F, 1.100.000 (un million cent mille) actions de Classe G, 1.100.000 (un million cent mille) actions de Classe H, 1.100.000 (un million cent mille) actions de Classe I et 1.100.000 (un million cent mille) actions de Classe J d'une valeur nominale de USD 0,05 (cinq Cents des Etats-Unis) chacune et (ii) libérer entièrement les Nouvelles Actions au moyen d'un apport en nature consistant en l'ensemble de ses actifs et passifs relatif au secteur d'activités Electronic, y inclus et sans limitation toutes les actions détenues par l'actionnaire unique dans EMERALD GROUP S.à r.l., représentant l'intégralité du capital social de EMERALD GROUP S.à r.l. ainsi que les actions propres de la Société, et tous autres actifs et passifs détenus par l'apporteur relatifs au secteur d'activités Electronic pouvant exister à la date de l'apport, mais non mentionnés car non connus ou pour toute autre raison, apportés avec l'ensemble des droits, titres, dettes et obligations, qui y seraient attachés de quelque manière que ce soit (les Actifs et Passifs), le reste des actifs et passifs de l'actionnaire unique étant apporté (les Apports Restants) à COVIDIEN INTERNATIONAL FINANCE S.A. anciennement dénommée TYCO HEALTHCARE GROUP S.A. et TYCO INTERNATIONAL FINANCE S.A. anciennement dénommée TOPAZ INTERNATIONAL GROUP S.A., tous les actifs et passifs de TYCO INTERNATIONAL GROUP S.A. non compris dans les secteurs d'activités Healthcare, Fire & Security and Engineered Products seront apportés à TYCO INTERNATIONAL FINANCE S.A. au même moment que l'apport de la branche d'activités Fire

& Security and Engineered Products (à l'exception de dettes fiscales non incluses dans les secteurs d'activités concernés qui seront apportées à COVIDIEN INTERNATIONAL FINANCE S.A., la Société et TYCO INTERNATIONAL FINANCE S.A. dans les proportions indiquées dans le Contrat d'Apport (défini ci-dessous)), conformément au contrat d'apport du 31 mai 2007 conclu entre l'actionnaire unique en tant qu'apporteur, et la Société, COVIDIEN INTERNATIONAL FINANCE S.A. anciennement dénommée TYCO HEALTHCARE GROUP S.A. et TYCO INTERNATIONAL FINANCE S.A. anciennement dénommée TOPAZ INTERNATIONAL GROUP S.A. en tant que receveurs (le Contrat d'Apport), de sorte que les Apports Restants soient dépendants du présent apport.

L'apport en nature des Actifs et de Passifs à la Société (l'Apport en Nature), pour un montant net total de USD 16.122.857.533,- (seize milliards cent vingt-deux millions huit cent cinquante-sept mille cinq cent trente-trois Dollars des Etats-Unis) est attribué comme suit:

(i) un montant de USD 500.000,- (cinq cent mille Dollars des Etats-Unis) est à attribuer au capital social nominal de la Société, et

(ii) le solde, d'un montant de 16.122.357.533 (seize milliards cent vingt-deux millions trois cent cinquante-sept mille cinq cent trente-trois Dollars des Etats-Unis), est à attribuer au compte de prime d'émission de la Société.

En vertu des articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, les Actifs et Passifs ainsi apportés ont fait l'objet d'un rapport préparé par PricewaterhouseCoopers S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège au 400, route d'Esch, à L-1471 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 65.447, en tant que réviseur d'entreprises, en date du 31 mai 2007 qui conclut comme suit:

«En conclusion, rien n'est apparu dans notre analyse qui nous mènerait à considérer que la valeur globale de l'Apport en Nature ne correspondrait pas au moins au nombre et à la valeur nominale, accrue de la prime d'émission, des actions à être émises en contrepartie.»

Ledit rapport du réviseur, après avoir été signé ne varietur par le mandataire, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'intégralité des Actifs et Passifs est désormais à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire soussigné.

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée décide de prendre acte que l'ensemble des 10.000.000 (dix millions) de Nouvelles Actions est émis au bénéfice de l'actionnaire unique et détenu par lui.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital de la Société d'un montant de USD 100.000,- (cent mille Dollars des Etats-Unis), afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de USD 600.000,- (six cent mille Dollars des Etats-Unis), représenté par 12.000.000 (douze millions) d'actions divisées en 120.000 (cent vingt mille) actions de Classe A, 1.320.000 (un million trois cent vingt mille) actions de Classe B, 1.320.000 (un million trois cent vingt mille) actions de Classe C, 1.320.000 (un million trois cent vingt mille) actions de Classe D, 1.320.000 (un million trois cent vingt mille) actions de Classe E, 1.320.000 (un million trois cent vingt mille) actions de Classe F, 1.320.000 (un million trois cent vingt mille) actions de Classe G, 1.320.000 (un million trois cent vingt mille) actions de Classe H, 1.320.000 (un million trois cent vingt mille) actions de Classe I et 1.320.000 (un million trois cent vingt mille) actions de Classe J ayant une valeur nominale de USD 0,05 (cinq Cents des Etats-Unis) chacune, à un montant de USD 500.000,- (cinq cent mille Dollars des Etats-Unis) représenté par 10.000.000 (dix millions) d'actions divisées en 100.000 (cent mille) actions de Classe A, 1.100.000 (un million cent mille) actions de Classe B, 1.100.000 (un million cent mille) actions de Classe C, 1.100.000 (un million cent mille) actions de Classe D, 1.100.000 (un million cent mille) actions de Classe E, 1.100.000 (un million cent mille) actions de Classe F, 1.100.000 (un million cent mille) actions de Classe G, 1.100.000 (un million cent mille) actions de Classe H, 1.100.000 (un million cent mille) actions de Classe I et 1.100.000 (un million cent mille) actions de Classe J ayant une valeur nominale de USD 0,05 (cinq Cents des Etats-Unis) chacune.

Ladite réduction est réalisée par voie de l'annulation de 2.000.000 (deux millions) d'actions, divisées en 20.000 (vingt mille) actions de Classe A, 220.000 (deux cent vingt mille) actions de Classe B, 220.000 (deux cent vingt mille) actions de Classe C, 220.000 (deux cent vingt mille) actions de Classe D, 220.000 (deux cent vingt mille) actions de Classe E, 220.000 (deux cent vingt mille) actions de Classe F, 220.000 (deux cent vingt mille) actions de Classe G, 220.000 (deux cent vingt mille) actions de Classe H, 220.000 (deux cent vingt mille) actions de Classe I et 220.000 (deux cent vingt mille) actions de Classe J ayant une valeur nominale de USD 0,05 (cinq Cents des Etats-Unis) chacune, détenues par l'actionnaire unique de la Société avant l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à USD 500.000,- (cinq cent mille Dollars des Etats-Unis), représenté par 10.000.000 (dix millions) d'actions ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de USD 0,05 (cinq Cents des Etats-Unis) chacune (les Actions). Les Actions sont divisées en 100.000 (cent mille) Actions de Classe A (les Actions de Base) d'une valeur nominale de USD 0,05 (cinq Cents des Etats-Unis) chacune, 1.100.000 (un million cent mille) Actions de Classe B (les Actions de Classe B) d'une valeur nominale de USD 0,05 (cinq Cents des Etats-Unis) chacune, 1.100.000 (un million cent mille) Actions de Classe C (les Actions de Classe C) d'une valeur nominale de USD 0,05 (cinq Cents des

Etats-Unis) chacune, 1.100.000 (un million cent mille) Actions de Classe D (les Actions de Classe D) d'une valeur nominale de USD 0,05 (cinq Cents des Etats-Unis) chacune, 1.100.000 (un million cent mille) Actions de Classe E (les Actions de Classe E) d'une valeur nominale de USD 0,05 (cinq Cents des Etats-Unis) chacune, 1.100.000 (un million cent mille) Actions de Classe F (les Actions de Classe F) d'une valeur nominale de USD 0,05 (cinq Cents des Etats-Unis) chacune, 1.100.000 (un million cent mille) Actions de Classe G (les Actions de Classe G) d'une valeur nominale de USD 0,05 (cinq Cents des Etats-Unis) chacune, 1.100.000 (un million cent mille) Actions de Classe H (les Actions de Classe H) d'une valeur nominale de USD 0,05 (cinq Cents des Etats-Unis) chacune, 1.100.000 (un million cent mille) Actions de Classe I (les Actions de Classe I) d'une valeur nominale de USD 0,05 (cinq Cents des Etats-Unis) chacune et 1.100.000 (un million cent mille) Actions de Classe J (les Actions de Classe J), (les Actions de Classe B, les Actions de Classe C, les Actions de Classe D, les Actions de Classe E, les Actions de Classe F, les Actions de Classe G, les Actions de Classe H, les Actions de Classe I et les Actions de Classe J sont désignées collectivement les Actions Supplémentaires) d'une valeur nominale de USD 0,05 (cinq Cents des Etats-Unis) chacune.»

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre d'actionnaires de la Société afin d'y refléter les modifications décrites ci-dessus, et d'accorder pouvoir et autorisation à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des actions nouvellement émises et à la suppression des actions annulées en vertu de la cinquième résolution ci-dessus dans le registre d'actionnaires de la Société.

Exonération fiscale

Compte tenu du fait que l'apport en nature des Actifs et Passifs entre dans le cadre d'un apport de l'intégralité des actifs et passifs effectué par l'actionnaire unique, une société de capitaux constituée et ayant son siège à Luxembourg, à la Société, à COVIDIEN INTERNATIONAL FINANCE S.A. anciennement dénommée TYCO HEALTHCARE GROUP S.A. et à TYCO INTERNATIONAL FINANCE S.A. anciennement dénommée TOPAZ INTERNATIONAL GROUP S.A. (les trois sociétés étant des sociétés de capitaux ayant leur siège social au Luxembourg), la Société déclare que les conditions d'exemption du droit d'apport telles que prévues par l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, sont satisfaites.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, sont approximativement estimés à EUR 7.500,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes comparants, et en cas de distorsions entre la version anglais et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du Bureau et le représentant de l'actionnaire unique ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Feider, G. Bleser, B. Gérardin, M. Stefani, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, LAC/2007/11804. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007093180/212/463.

(070104288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

**Locautovalen, Société à responsabilité limitée,
(anc. Locautovalen S.A.).**

Siège social: L-8436 Steinfort, 8A, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 128.375.

L'an deux mille sept, le douze juillet.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Monsieur Yves Richer, demeurant à L-3392 Roedgen, 25, rue de Luxembourg, représenté

de la société anonyme LOCAUTOVALEN SA, dont le siège social est à L-8436 Steinfort, 8A, rue de Kleinbettingen, constituée suivant acte reçu par le notaire Martine Schaeffer, alors de résidence à Remich, en date du 16 mars 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 128.375

L'assemblée est ouverte à 11.50 heures sous la présidence de Madame Mireille Lambert, secrétaire, demeurant au 12, rue d'Armagh à B-6780 Messancy

qui désigne comme secrétaire Madame Geneviève Bertrand, secrétaire, demeurant à B-La Roche, Mousny. L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Mireille Lambert, préqualifiée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transformation de la société anonyme LOCAUTOVALEN S.A. en société à responsabilité limitée LOCAUTOVALEN Sàrl

2. Adoption des statuts de la société à responsabilité limitée

3. Pouvoirs

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que cent pour cent (100 %) du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent (100 %) du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour. L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme LOCAUTOVALEN S.A. en une société à responsabilité.

Deuxième résolution

L'assemblée définit les statuts de la société à responsabilité limitée comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de LOCAUTOVALEN Sàrl

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Steinfort. Il pourra être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par voie d'achat de souscription ainsi que la réalisation par voie de vente ou d'échange, de tous titres, actions, obligations, et billets à ordre et autres garanties de tous genre, ainsi que l'administration et la gestion de leurs portefeuilles.

La société pourra notamment participer à la création et/ou au développement dans toutes entreprises commerciales, industrielles, et pourra accorder à ces dernières son aide par voie de prêt, garanties ou par d'autres voies.

La société pourra emprunter tous titres et actions. En général, elle pourra contrôler et réaliser toutes opérations qui s'avéreront nécessaires à l'accomplissement de son objet social sans pour autant être soumises à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés à participation financière.

Elle pourra également exercer l'activité de location de tout type de véhicules à moteur et procéder à l'organisation de manifestations à but événementiel.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- €) divisé en cinq cents parts (500) sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, réparties comme suit:

Monsieur Yves Richer, préqualifié souscrit, 500

La propriété des parts sociales résulte des présentes statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Les parts sociales sont insaisissables. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non-associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

En cas de refus d'agrément il est procédé comme prévu à l'article 6.

Art. 8. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par rassemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par rassemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Anne sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Art. 15. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Disposition générale

Art. 17. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant la totalité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un.

2.- L'assemblée générale désigne pour une durée indéterminée Monsieur Bertrand Dupont, né à Arras (France), le 2 janvier 1969, demeurant professionnellement à L-8436 Steinfort, 8A, rue de Kleinbettingen, au poste de gérant unique, avec pouvoir de signature unique en toutes circonstances.

3. Le siège social de la société est établi à L-8436 Steinfort, 8A, rue de Kleinbettingen.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 12.00 heures.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève approximativement à 900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire.

La preuve de l'indisponibilité du capital social a été donnée au notaire instrumentant qui le constate expressément conformément à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Signé: M. Lambert, G. Bertrand, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 17 juillet 2007, WIL/2007/575. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 1^{er} août 2007.

A. Holtz.

Référence de publication: 2007093186/2724/136.

(070104766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

KLC Holdings IV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 114.216.

In the year two thousand and seven, on the twenty-first of June.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of KLC HOLDINGS IV S.A. (R.C.S. Luxembourg, section B number 114216), having its registered office in L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, incorporated by a notarial deed on February 14, 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 909 of May 9, 2006, the Articles of Incorporation of which have not been amended since.

The Meeting is presided over by Mr Pierre Mestdagh, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Isabelle Donadio, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr Antonio Mazzotta, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As appears from the attendance list, the 380 (three hundred and eighty) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented at the present meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the Meeting is the following:

1.- Cancellation of the shares' par value.

2.- Conversion of the currency of the corporate capital into EURO, with application of the exchange rate of 1.- Euro = 1.3390 US Dollar, in order to have the corporate capital henceforth fixed at EUR 28,379.39 (twenty-eight thousand three hundred and seventy-nine euros thirty-nine cents).

3.- Increase of the corporate capital with an amount of EUR 2,620.61 (two thousand six hundred and twenty euros sixty-one cents) to increase it from its actual amount of EUR 28,379.39 (twenty-eight thousand three hundred and seventy-nine euros thirty-nine cents) to EUR 31,000.- (thirty-one thousand euros). This capital of EUR 31,000.- (thirty-one thousand euros) will be represented by 310 (three hundred and ten) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred euros) each.

4.- Subsequent amendment of the first paragraph of the article 3 of the Articles of Association as follows:

«The corporate capital is fixed at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) represented by 310 (three hundred and ten) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred euros) each.»

5.- Modification of the last paragraph of the article 6 of the Articles of Association as follows:

«The Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director.»

6.- Creation of A and B categories of Directors.

7.- Acceptation of the resignation of all the Directors and appointment of their replacement.

8.- Special discharge of the resigning Directors for the period beginning January 1st, 2007 until the date of the resignation.

9.- Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to cancel the shares' par value.

Second resolution

The meeting resolves to convert the currency of the corporate capital into Euro, with application of the exchange rate of 1.- Euro = 1.3390 US Dollar, in order to have the corporate capital henceforth fixed at EUR 28,379.39 (twenty-eight thousand three hundred and seventy-nine euros thirty-nine cents).

Third resolution

The meeting resolves to increase the corporate capital with an amount of EUR 2,620.61 (two thousand six hundred and twenty euros sixty-one cents) to increase it from its actual amount of EUR 28,379.39 (twenty-eight thousand three hundred and seventy-nine euros thirty-nine cents) to EUR 31,000.- (thirty-one thousand euros). This capital of EUR 31,000.- (thirty-one thousand euros) will be represented by 310 (three hundred and ten) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred euros) each, allocated to the sole shareholder.

This increase of capital has been fully paid up by the shareholder duly represented by a payment in cash of EUR 2,620.61 (two thousand six hundred and twenty euros sixty-one cents), as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Fourth resolution

The meeting resolves to amend the first paragraph of the article 3 of the Articles of Association as follows:

«The corporate capital is fixed at thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) represented by 310 (three hundred and ten) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred euros) each.»

Fifth resolution

The meeting resolves to modify the last paragraph of the article 6 of the Articles of Association as follows:

«The Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director.»

Sixth resolution

The meeting resolves to create A and B categories of Directors.

Seventh resolution

The meeting resolves to accept the resignation of all the Directors and to appoint as new directors:

1) Mrs Joanne Baxter, born in Guernsey, on June 12, 1970, employee, residing professionally at Alexander House, 13-15, Victoria Road, St. Peter Port, Guernsey, GY1 3ZD, Channel Islands, director of category A.

2) Mrs Constance Helyar, born in Guernsey, on February 13, 1948, employee, residing professionally at Alexander House, 13-15, Victoria Road, St. Peter Port, Guernsey, GY1 3ZD, Channel Islands, director of category A.

3) Mr Pierre Mestdagh, born in Etterbeek (Belgium), on November 21, 1961, employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, director of category B.

4) Mr Jean-Robert Bartolini, born in Dudelange, on November 10, 1962, employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, director of category B.

Their mandate will expire at the annual general meeting of shareholders of the year 2011.

Eighth resolution

The meeting grants special discharge to the resigning Directors for the period beginning January 1st, 2007 until the date of the resignation.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 2,000.-.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KLC HOLDINGS IV S.A. (R.C.S. Luxembourg numéro B 114216), ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée suivant acte notarié en date du 14 février 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 909 du 9 mai 2006 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Isabelle Donadio, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio Mazzotta, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La dite liste de présence ainsi que la procuration resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 380 (trois cent quatre-vingts) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1.- Suppression de la désignation de la valeur nominale des actions.

2.- Conversion de la monnaie d'expression du capital en EURO, au taux de change applicable de 1,- EUR = 1,3390 US dollar, de sorte que le capital est fixé à EUR 28.379,39 (vingt-huit mille trois cent soixante-dix-neuf euros trente-neuf cents).

3.- Augmentation du capital social à concurrence de EUR 2.620,61 (deux mille six cent vingt euros soixante et un cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 28.379,39 (vingt-huit mille trois cent soixante-dix-neuf euros trente-neuf cents) à EUR 31.000,- (trente et un mille euros). Ce capital de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) sera représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

4.- Modification subséquente du premier alinéa de l'article 3 des statuts comme suit:

«Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale EUR 100,- (cent euros) chacune.»

5.- Modification du dernier alinéa de l'article 6 des statuts comme suit:

«La Société sera engagée par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B.»

6.- Création de deux catégories d'administrateurs.

7.- Acceptation de la démission de tous les administrateurs et nomination de leurs remplaçants.

8.- Décharge aux administrateurs démissionnaires pour la période commençant le 1^{er} janvier 2007 jusqu'à leur démission.

9.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de convertir la monnaie d'expression du capital en euro, au taux de change applicable de 1,- EUR = 1,3390 US dollar, de sorte que le capital est fixé à EUR 28.379,39 (vingt-huit mille trois cent soixante-dix-neuf euros trente-neuf cents).

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 2.620,61 (deux mille six cent vingt euros soixante et un cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 28.379,39 (vingt-huit mille trois cent soixante-dix-neuf euros trente-neuf cents) à EUR 31.000,- (trente et un mille euros). Ce capital de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) sera représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, attribuées à l'actionnaire unique.

Cette augmentation de capital a été entièrement libérée par l'actionnaire dûment ici représenté par un apport en espèces de EUR 2.620,61 (deux mille six cent vingt euros soixante et un cents) ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts comme suit:

«Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le dernier alinéa de l'article 6 des statuts comme suit:

«La Société sera engagée par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B.»

Sixième résolution

L'Assemblée décide de créer deux catégories d'administrateurs.

Septième résolution

L'Assemblée décide d'accepter la démission de tous les administrateurs et de nommer comme nouveaux administrateurs:

1) Madame Joanne Baxter, née à Guernsey, le 12 juin 1970, employée privée, demeurant professionnellement à Alexander House, 13-15, Victoria Road, St. Peter Port, Guernsey, GY1 3ZD, Channel Islands, administrateur de catégorie A.

2) Madame Constance Helyar, née à Guernsey le 13 février 1948, employée privée, demeurant professionnellement à Alexander House, 13-15, Victoria Road, St. Peter Port, Guernsey, GY1 3ZD, Channel Islands, administrateur de catégorie A.

3) Monsieur Pierre Mestdagh, né à Etterbeek (Belgique), le 21, novembre 1961, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, administrateur de catégorie B.

4) M. Jean-Robert Bartolini, né à Dudelange, le 10 novembre, 1962, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, administrateur de catégorie B.

Leur mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2011.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de donner décharge aux administrateurs démissionnaires pour la période commençant le 1^{er} janvier 2007 jusqu'à leur démission.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 2.000,-.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, tous connues du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Mestdagh, I. Donadio, A. Mazzotta, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007. Relation: LAC/2007/15635. — Reçu 26,21 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007093139/242/192.

(070104862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Directo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.134.

Dans sa décision du 27 décembre 2006, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires a décidé:

* de transférer le siège social de la société du 6-12, rue du Fort Wallis - L-2714 Luxembourg au 19-21, boulevard du Prince Henri - L-1724 Luxembourg avec effet au 27 décembre 2006.

* de révoquer, avec effet au 27 décembre 2006, le mandat des membres de l'actuel conseil d'administration, composé des personnes suivantes:

- Monsieur Olivieri Francesco, administrateur A;
- Monsieur Tortell Simon, administrateur B;
- Monsieur Zullo Antonio, administrateur B.

* de nommer avec effet au 27 décembre 2006, un nouveau conseil d'administration composé des trois personnes suivantes:

- Monsieur Augusto Mazzoli, né le 30 juillet 1972, à Modena (Italie), demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur A;
- Monsieur Carlo Santoiemma, né le 25 mars 1967, à Matera (Italie), demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur B;
- Madame Sandrine Cecalà, née le 28 mai 1977, à Villerupt (France), demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur B.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2006 à tenir en 2007.

* de résilier le mandat de l'actuel commissaire aux comptes, à savoir LUXREVISION S.à.r.l., ayant son siège social à Luxembourg L-2714, 6-12, rue du Fort Wallis, avec effet au 27 décembre 2006.

* de nommer à la fonction de commissaire aux comptes avec effet au 27 décembre 2006, ComCo S.A., ayant son siège social à Luxembourg L-1724, 35, boulevard du Prince Henri, afin d'établir l'audit sur les comptes annuels de l'exercice clôturant le 31 décembre 2006. Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes annuels de l'exercice 2006 qui se tiendra en 2007.

Pour DIRECTO S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Signatures

Référence de publication: 2007093141/24/36.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA02697. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070011532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2007.

Enka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 58.679.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 18 décembre 2006

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

Signataires catégorie A:

- Monsieur Sandra Frei, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à 5, avenue de Chatelaine, CH-1211 Genève 13, en remplacement de Monsieur Marc Lüthi.
- Monsieur Mauro Bottioli, administrateur de sociétés, demeurant à 64, Chemin des Champs Lingot, CH-1247 Anières.

Signataires catégorie B:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg;
- Monsieur Guy Hornick, Maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président;

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007093110/534/26.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10132A. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Pecunia Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 38.344.

Im Jahre zweitausendsieben, den fünften Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit dem Amtswohnsitze zu Niederanven.

Versammelten sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung die Gesellschafter, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft PECUNIA INVEST S.A. mit Sitz in L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 38.344, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Edmond Schroeder, vormals mit dem Amtssitz in Mersch, am 25. Oktober 1991, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 137 vom 10. April 1992. Die Satzungen wurden letztmalig ab geändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den vorgenannten Notar Edmond Schroeder am 13. Dezember 2001, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 524 vom 4. April 2002.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Frau Sandra Schenk, Privatangestellte, wohnhaft in Heinsch (Belgien).

Die Vorsitzende beruft zum Schriftführer Frau Christina Schmit, Privatangestellte, wohnhaft in Roodt/Syre.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Robert Langmantel, Gesellschaftsverwalter, wohnhaft in Frisange.

Die Vorsitzende stellt unter der Zustimmung der Versammlung fest:

1. Die Aktionäre sowie deren etwaigen bevollmächtigte Vertreter sind unter der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.

2. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

3. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

1. Umwandlung der Holdinggesellschaft in eine finanzielle Beteiligungsgesellschaft (Société de Participations Financières) mit Wirkung zum 1. Januar 2007, und Aufhebung jeder Referenz der Statuten auf das Gesetz vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften.

2. Infolgedessen Abänderung von Artikel 2 und 11 der Satzungen.

3. Neuwahl des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.

4. Verschiedenes.

Gemäss der Tagesordnung hat die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst.

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst die Umwandlung der Holdinggesellschaft in eine finanzielle Beteiligungsgesellschaft (Société de Participations Financières) mit Wirkung zum 1. Januar 2007, und demnach die Aufhebung jeder Referenz der Statuten auf das Gesetz vom 31. Juli 1929 bezüglich der Holdinggesellschaften.

Zweiter Beschluss

Infolge des vorangehenden Beschlusses beschliesst die Versammlung die Artikel 2 und 11 der Satzungen wie folgt abzuändern:

« **Art. 2. Geschäftszweck.** Die Gesellschaft hat zum Zweck jedwelche Beteiligung an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, der Erwerb durch Ankauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie Übertragung durch Verkauf, Wechsel oder auf andere Art von Wertpapieren, Verbindlichkeiten, Schulforderungen, Scheinen und anderen Werten aller Art, der Besitz, die Verwaltung und Verwertung ihres Wertpapierbestandes.

Die Gesellschaft kann sich an der Gründung und Entwicklung jeder finanziellen, industriellen oder kommerziellen Gesellschaft beteiligen und ihnen alle Mithilfe geben, sei es durch Kredite, Garantien, oder auf andere Art und Weise an verbundene Gesellschaften. Die Gesellschaft kann auf jede Art Darlehen und Unterstützung geben an verbundene Gesellschaften.

Sie kann alle Kontrollen und Aufsichtsmaßnahmen durchführen und jede Art von finanziellen, beweglichen und unbeweglichen, kommerziellen und industriellen Operationen machen, welche sie für nötig hält zur Verwirklichung und Durchführung ihres Zweckes.»

« **Art. 11. Schlussbestimmung.** Das Gesetz vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften sowie dessen Abänderungsgesetze finden ihre Anwendung überall wo die gegenwärtigen Satzungen keine Abweichungen beinhalten.»

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschliesst die Mandate der gesamten Verwaltungsratsmitglieder und des Aufsichtskommissars bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013 zu verlängern.

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch die Vorsitzende geschlossen.

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf eintausend euro (€ 1.000,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: S. Schenk, C. Schmit, R. Langmantel, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, LAC/2007/18342. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff . (signé): R. Jungers.

Für gleichlautende Kopie, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 31.Juli 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007093302/202/70.

(070104342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Scandinavian Company Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 615, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 36.201.

Le bilan au 31 décembre 2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007093285/799/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2003, réf. LSO-AB03861. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070024926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

Scandinavian Company Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 615, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 36.201.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007093283/799/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2003, réf. LSO-AB03862. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070024928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

INTRAWEST Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 63.994.

In the year two thousand and seven, on the twenty-first of February.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the «Meeting») of the sole shareholder of INTRAWEST LUXEMBOURG S.A. (the «Company»), a société anonyme having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg and

registered at the Luxembourg commercial register under number R.C.S. Luxembourg B63.994, incorporated by deed of notary Jean-Joseph Wagner on 3rd April 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») n ° 483 of 1st July 1998.

The articles of incorporation have been amended last on 24th September 2001, published in the Mémorial n ° 305 on 23rd February 2002.

The Meeting was chaired by M^e Céline Larmet, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary Mr Ralf Beyer, Volljurist, residing in Luxembourg and scrutineer Ms Miriam Schinner, Volljuristin, residing in Luxembourg. The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The entire issued share capital represented by hundred forty million five hundred twenty thousand (140,520,000) shares is held by a sole shareholder as shown on an attendance list which is signed by the proxy holder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. Such attendance list will be attached to this deed to be filed with the registration authorities.

2. The sole shareholder is represented by proxy as provided on the attendance list so that all shares in issue in the Company are represented at this Meeting so that the Meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all items of the agenda.

3. The agenda of the Meeting is as follows:

A) Amendment of article 3 (Object, Purpose) of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

Art. 3. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents, trademarks or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may as so give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets. The Company may lend or borrow with or without collateral.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which directly or indirectly further or relate to its purpose.

B) Amendment of article 9 of the articles in order to provide that directors may be appointed for a period of up to six (6) years.

C) Confirmation of the appointment of David Brooks, Aidan Foley and Georges Gudenburg to the board Of directors of the Company and determination of their mandate for a period ending at the general meeting approving the accounts ending on 30th June 2009;

The above being approved the following resolutions were passed:

First resolution

It is resolved to amend article 3 (Object, Purpose) of the articles of incorporation of the Company as set out in the agenda.

Second resolution

It is resolved to amend the second sentence of article 9 of the articles to read as follows: «The directors are elected for a period up to six (6) years and shall hold office until their successors have been elected.

Third resolution

It is resolved to confirm the appointment of David Brooks, Aidan Foley and Georges Gudenburg to the board of directors of the Company for a period ending at the general meeting approving the accounts ending on 30th June 2009.

There being nothing further on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the parties, the minutes of the Meeting are drafted in English followed by a French translation. In the event of a conflict between the French and the English version, shall prevail.

This deed is made in Luxembourg on the day before mentioned.

Upon reading the minutes of the Meeting, the members of the Bureau and the notary signed this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt et unième jour du mois de février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, de résidence à Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de l'unique actionnaire de INTRAWEST LUXEMBOURG S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg et enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C. S. Luxembourg B 63.994, constituée le 3 avril 1998 par acte du notaire Jean-Joseph Wagner, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 483 du 1^{er} juillet 1998. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 24 septembre 2001, publié au Mémorial numéro 305 du 23 février 2002.

L'assemblée a été présidée par M^e Céline Larmet, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il fut nommé comme secrétaire M. Ralf Beyer, Volljurist, demeurant à Luxembourg et comme scrutateur Mlle Miriam Schinner, Volljuristin, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Le capital social émis, représenté par cent quarante millions cinq cent vingt mille (140.520.000) actions, est détenues par l'actionnaire unique tel que repris dans une liste de présence signée par le mandataire, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste restera annexée au présent acte pour être soumise aux autorités de l'enregistrement.

2. L'actionnaire unique est représenté par mandat tel qu'indiqué dans la liste de présence de sorte que toutes les actions émises dans la Société sont représentées à la présente assemblée générale et que l'assemblée générale est valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

3. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

A) Modification de l'article 3 (Objet) des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations.

La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris les sociétés de personnes.

Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances.

La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société.

Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs. La Société peut prêter ou emprunter avec ou sans nantissement.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre ces créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

B) Modification de l'article 9 des statuts afin de prévoir que les administrateurs pourront être nommés pour une durée allant jusqu'à six (6) ans.

C) Confirmation de la nomination de David Brooks, Aidan Foley et Georges Gudenburg en tant que membres du conseil d'administration de la Société et fixation du terme de leurs mandats pour une période se terminant à l'assemblée générale extraordinaire approuvant les comptes pour l'année se terminant au 30 juin 2009.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de modifier article 3 (Objet) des statuts de la Société tel qu'énoncé dans l'ordre du jour.

Deuxième résolution

Il est décidé de modifier la deuxième phrase de l'article 9 des statuts afin de lui donner la teneur suivante: «Les administrateurs seront nommés pour une durée allant jusqu'à six (6) ans et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront nommés.»

Troisième résolution

Il est décidé de confirmer la nomination de David Brooks, Aidan Foley et Georges Gudenburg en tant que membres du conseil d'administrateur de la Société pour une période se terminant à l'assemblée générale extraordinaire approuvant les comptes de l'année se terminant au 30 juin 2009.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, la version anglaise faisant foi.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, les membres du Bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Larmet, R. Beyer, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2007, Relation: LAC/2007/659. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Müller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007093224/211/138.

(070104772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Central-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 64, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 36.709.

Le bilan au 31 décembre 1999 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 20 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007093287/1615/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2003, réf. LSO-AD01175. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070039262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2007.

Scandinavian Company Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 615, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 36.201.

Le bilan au 31 décembre 1999 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007093281/799/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2003, réf. LSO-AB03860. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070024923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

**Tyco International Finance S.A., Société Anonyme,
(anc. Topaz International Group S.A.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.550.

In the year two thousand and seven, on the thirty first day of May at 9.40 a.m.

Before Maître Paul Frieders, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of TYCO INTERNATIONAL FINANCE S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 17, boulevard Grande-Duchesse, L-1331 Luxembourg and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 123.550 (the Company). The Company was incorporated on 20 December 2006 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary, then residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No. 378 of 15 March 2007. The articles of

association of the Company have been amended most recently on 21 May 2007, pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Remich not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting is chaired by Marc Feider, lawyer, professionally residing in Luxembourg (the Chairman). The Chairman appoints Gabriel Bleser, lawyer, professionally residing in Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary). The Meeting elects Bertrand Gérardin, lawyer, professionally residing in Luxembourg as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The sole shareholder of the Company represented at the Meeting and the number of shares it holds are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the sole shareholder and the members of the Bureau.

The proxy of the sole shareholder represented at the meeting, shall stay affixed to the present deed after having been signed ne varietur by the members of the Bureau and the undersigned notary.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the notary to record that:

I. it appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the 30,000 (thirty thousand) ordinary shares with a par value of USD 5.- (five United States Dollars) each, divided into 300 (three hundred) Class A shares, 3,300 (three thousand three hundred) Class B shares, 3,300 (three thousand three hundred) Class C shares, 3,300 (three thousand three hundred) Class D shares, 3,300 (three thousand three hundred) Class E shares, 3,300 (three thousand three hundred) Class F shares, 3,300 (three thousand three hundred) Class G shares, 3,300 (three thousand three hundred) Class H shares, 3,300 (three thousand three hundred) Class I shares and 3,300 (three thousand three hundred) Class J shares, representing the entirety of the share capital of the Company of USD 150,000.- (one hundred and fifty thousand United States Dollars), are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.

II. the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;

2. Change of the nominal value of the shares from their current nominal value of USD 5.- (five United States Dollars) each to USD 0.05 (five United States Cents) each and subsequent increase of the number of shares from 30,000 (thirty thousand) ordinary shares, divided into 300 (three hundred) Class A shares, 3,300 (three thousand three hundred) Class B shares, 3,300 (three thousand three hundred) Class C shares, 3,300 (three thousand three hundred) Class D shares, 3,300 (three thousand three hundred) Class E shares, 3,300 (three thousand three hundred) Class F shares, 3,300 (three thousand three hundred) Class G shares, 3,300 (three thousand three hundred) Class H shares, 3,300 (three thousand three hundred) Class I shares and 3,300 (three thousand three hundred) Class J shares, to 3,000,000 (three million) shares, each having a nominal value of USD 0.05 (five United States Cents);

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 500,000.- (five hundred thousand United States Dollars), in order to bring the share capital from its then present amount of USD 150,000.- (one hundred and fifty thousand United States Dollars), represented by 3,000,000 (three million) shares with a par value of USD 0.05 (five United States Cents) each, divided into 30,000 (thirty thousand) Class A shares, 330,000 (three hundred and thirty thousand) Class B shares, 330,000 (three hundred and thirty thousand) Class C shares, 330,000 (three hundred and thirty thousand) Class D shares, 330,000 (three hundred and thirty thousand) Class E shares, 330,000 (three hundred and thirty thousand) Class F shares, 330,000 (three hundred and thirty thousand) Class G shares, 330,000 (three hundred and thirty thousand) Class H shares, 330,000 (three hundred and thirty thousand) Class I shares and 330,000 (three hundred and thirty thousand) Class J shares, to an amount of USD 650,000.- (six hundred and fifty thousand United States Dollars) by way of the creation and issuance of 10,000,000 (ten million) shares of the Company with a par value of USD 0.05 (five United States Cents) each;

4. Subscription to and payment of the share capital increase specified under item 3. above by way of the contribution of those assets and liabilities constituting the Fire & Safety and Engineered Products segment to the Company, the remaining assets and liabilities being contributed by the sole shareholder to TYCO ELECTRONICS GROUP S.A. and to COVIDIEN INTERNATIONAL FINANCE S.A. formerly named TYCO HEALTHCARE GROUP S.A.;

5. Reduction of the share capital of the Company by an amount of USD 150,000.- (one hundred and fifty thousand United States Dollars) in order to bring the share capital of the Company from its then amount of USD 650,000.- (six hundred and fifty thousand United States Dollars) represented by 13,000,000 (thirteen million) shares with a par value of USD 0.05 (five United States Cents) each, to an amount of USD 500,000.- (five hundred thousand United States Dollars) by way of cancellation of 3,000,000 (three million) shares, divided into 30,000 (thirty thousand) Class A shares, 330,000 (three hundred and thirty thousand) Class B shares, 330,000 (three hundred and thirty thousand) Class C shares, 330,000 (three hundred and thirty thousand) Class D shares, 330,000 (three hundred and thirty thousand) Class E shares, 330,000 (three hundred and thirty thousand) Class F shares, 330,000 (three hundred and thirty thousand) Class G shares, 330,000 (three hundred and thirty thousand) Class H shares, 330,000 (three hundred and thirty thousand) Class I shares and 330,000 (three hundred and thirty thousand) Class J shares, having a par value of USD 0.05 (five United States Cents) each, held by the sole shareholder of the Company prior to the share capital increase under item 3. above;

6. Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles of Association;

7. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration

of the newly issued shares in the share register of the Company, and the registration of those changes required by the matters set out in item 5. above; and.

8. Miscellaneous.

III. that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the sole shareholder of the Company represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance of the Meeting.

Second resolution

The Meeting resolves to change the nominal value of the shares from their current nominal value of USD 5.- (five United States Dollars) each to USD 0.05 (five United States Cents) each and subsequently to increase the number of shares from 30,000 (thirty thousand) ordinary shares, divided into 300 (three hundred) Class A shares, 3,300 (three thousand three hundred) Class B shares, 3,300 (three thousand three hundred) Class C shares, 3,300 (three thousand three hundred) Class D shares, 3,300 (three thousand three hundred) Class E shares, 3,300 (three thousand three hundred) Class F shares, 3,300 (three thousand three hundred) Class G shares, 3,300 (three thousand three hundred) Class H shares, 3,300 (three thousand three hundred) Class I shares and 3,300 (three thousand three hundred) Class J shares, to 3,000,000 (three million) shares each having a nominal value of USD 0.05 (five United States Cents) divided into 30,000 (thirty thousand) Class A shares, 330,000 (three hundred and thirty thousand) Class B shares, 330,000 (three hundred and thirty thousand) Class C shares, 330,000 (three hundred and thirty thousand) Class D shares, 330,000 (three hundred and thirty thousand) Class E shares, 330,000 (three hundred and thirty thousand) Class F shares, 330,000 (three hundred and thirty thousand) Class G shares, 330,000 (three hundred and thirty thousand) Class H shares, 330,000 (three hundred and thirty thousand) Class I shares and 330,000 (three hundred and thirty thousand) Class J shares and to maintain the share capital of the Company at USD 150,000.- (one hundred and fifty thousand United States Dollars).

Third resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 500,000.- (five hundred thousand United States Dollars), in order to bring the share capital from its current amount of USD 150,000.- (one hundred and fifty thousand United States Dollars), represented by 3,000,000 (three million) shares with a par value of USD 0.05 (five United States Cents) each, divided into 30,000 (thirty thousand) Class A shares, 330,000 (three hundred and thirty thousand) Class B shares, 330,000 (three hundred and thirty thousand) Class C shares, 330,000 (three hundred and thirty thousand) Class D shares, 330,000 (three hundred and thirty thousand) Class E shares, 330,000 (three hundred and thirty thousand) Class F shares, 330,000 (three hundred and thirty thousand) Class G shares, 330,000 (three hundred and thirty thousand) Class H shares, 330,000 (three hundred and thirty thousand) Class I shares and 330,000 (three hundred and thirty thousand) Class J shares, to an amount of USD 650,000.- (six hundred and fifty thousand United States Dollars) by way of the creation and issuance of 10,000,000 (ten million) shares divided into 100,000 (one hundred thousand) Class A shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class B shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class C shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class D shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class E shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class F shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class G shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class H shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class I shares and 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class J shares of the Company, having a par value of USD 0.05 (five United States Cents) each, and the Meeting hereby issues such new shares (the New Shares).

Fourth resolution - Subscription and payment

The Company's shareholder TYCO INTERNATIONAL GROUP S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 63.939 declares to (i) subscribe to the increase of the share capital of the Company represented by the 10,000,000 (ten million) New Shares of the Company divided into 100,000 (one hundred thousand) Class A shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class B shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class C shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class D shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class E shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class F shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class G shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class H shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class I shares and 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class J shares of the Company with a par value of USD 0.05 (five United States Cents) each, and (ii) fully pay up such New Shares by a contribution in kind consisting of all of its assets and liabilities relating to the Fire & Safety and Engineered Products segment, including without limitation all the shares held by the sole shareholder in TOPAZ GROUP S.à r.l., representing the whole share capital of TOPAZ GROUP S.à r.l., the Company's own shares and any and all additional assets and liabilities held by the Contributor relating to the Fire & Safety and Engineered Products segment that could exist at the date of the contribution, not mentioned because unknown or for any other reason, all of which are contributed with all rights, title, liabilities and obligations, related or attached thereto in any manner whatsoever (the Assets and Liabilities), the remaining assets and liabilities of the sole shareholder being

contributed (the Residual Contributions) to TYCO ELECTRONICS GROUP S.A. and COVIDIEN INTERNATIONAL FINANCE S.A. formerly named TYCO HEALTHCARE GROUP S.A., and any assets and liabilities of TYCO INTERNATIONAL GROUP S.A. that are not comprised in the Healthcare, Electronic, Fire & Safety and Engineered Products segments shall be contributed to the Company at the same time as the contribution of the Fire & Safety and Engineered Products segment (except for tax liabilities which are not comprised in the relevant business segments which shall be contributed to COVIDIEN INTERNATIONAL FINANCE S.A., TYCO ELECTRONICS S.A. and the Company in the proportions set out in the Contribution Agreement (defined below)), in line with the Contribution Agreement dated as of 31 May 2007 between the sole shareholder, as contributor, and the Company, TYCO ELECTRONICS GROUP S.A. and COVIDIEN INTERNATIONAL FINANCE S.A. formerly named TYCO HEALTHCARE GROUP S.A. as contributees (the Contribution Agreement) and so that the Residual Contributions shall be interdependent herewith.

The above contribution in kind of the Assets and Liabilities to the Company (the Contribution in Kind), in an aggregate net amount of USD 23,196,986,625.- (twenty-three billion one hundred and ninety-six million nine hundred and eighty-six thousand six hundred and twenty-five United States Dollars) is to be allocated as follows:

(i) an amount of USD 500,000.- (five hundred thousand United States Dollars) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) the remaining balance in an amount of USD 23,196,486,625.- (twenty-three billion one hundred and ninety-six million four hundred and eighty-six thousand six hundred and twenty-five United States Dollars) is to be allocated to the share premium account of the Company.

Pursuant to articles 26 - 1 and article 32 - 1 (5) of the Luxembourg Company Act, the Assets and Liabilities so contributed in kind have been the subject of a report prepared by PricewaterhouseCoopers S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 65.477, as independent auditor (réviseur d'entreprises), dated 31 May 2007, which concludes as follows:

«Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the Contribution in Kind does not correspond at least to the numbers and the nominal value, increased by the share premium, of the shares to be issued in counterpart.»

The said auditor's report, after having been signed *ne varietur* by the representative of the sole shareholder, the members of the bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Assets and Liabilities are forthwith at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

As a result of the above, the Meeting resolves to record that all the 10,000,000 (ten million) New Shares in the Company are issued to and held by the sole shareholder.

Fifth resolution

The Meeting resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of USD 150,000.- (one hundred and fifty thousand United States Dollars) in order to bring the share capital of the Company from its then current amount of USD 650,000.- (six hundred and fifty thousand United States Dollars) represented by 13,000,000 (thirteen million) shares divided into 130,000 (one hundred and thirty thousand) Class A shares, 1,430,000 (one million four hundred and thirty thousand) Class B shares, 1,430,000 (one million four hundred and thirty thousand) Class C shares, 1,430,000 (one million four hundred and thirty thousand) Class D shares, 1,430,000 (one million four hundred and thirty thousand) Class E shares, 1,430,000 (one million four hundred and thirty thousand) Class F shares, 1,430,000 (one million four hundred and thirty thousand) Class G shares, 1,430,000 (one million four hundred and thirty thousand) Class H shares, 1,430,000 (one million four hundred and thirty thousand) Class I shares and 1,430,000 (one million four hundred and thirty thousand) Class J shares of the Company with a par value of USD 0.05 (five United States Cents) each, to an amount of USD 500,000.- (five hundred thousand United States Dollars) represented by 10,000,000 (ten million) shares divided into 100,000 (one hundred thousand) Class A shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class B shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class C shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class D shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class E shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class F shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class G shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class H shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class I shares and 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class J shares of the Company with a par value of USD 0.05 (five United States Cents) each.

Such reduction is performed by way of the cancellation of 3,000,000 (three million) shares, divided into 30,000 (thirty thousand) Class A shares, 330,000 (three hundred and thirty thousand) Class B shares, 330,000 (three hundred and thirty thousand) Class C shares, 330,000 (three hundred and thirty thousand) Class D shares, 330,000 (three hundred and thirty thousand) Class E shares, 330,000 (three hundred and thirty thousand) Class F shares, 330,000 (three hundred and thirty thousand) Class G shares, 330,000 (three hundred and thirty thousand) Class H shares, 330,000 (three hundred and thirty thousand) Class I shares and 330,000 (three hundred and thirty thousand) Class J shares, having a par value of USD 0.05 (five United States Cents) each, held by the sole shareholder in the Company prior to the above-mentioned share capital increase.

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles which shall henceforth read as follows:

5.1.«The subscribed capital of the Company is fixed at USD 500,000.- (five hundred thousand United States Dollars) represented by 10,000,000 (ten million) ordinary shares with a par value of USD 0.05 (five United States Cents) each (the Shares). The Shares are divided into 100,000 (one hundred thousand) Class A shares (the Base Shares) with a par value of USD 0.05 (five United States Cents) each, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class B shares (the Class B Shares) with a par value of USD 0.05 (five United States Cents) each, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class C shares (the Class C Shares) with a par value of USD 0.05 (five United States Cents) each, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class D shares (the Class D Shares) with a par value of USD 0.05 (five United States Cents) each, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class E shares (the Class E Shares) with a par value of USD 0.05 (five United States Cents) each, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class F shares (the Class F Shares) with a par value of USD 0.05 (five United States Cents) each, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class G shares (the Class G Shares) with a par value of USD 0.05 (five United States Cents) each, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class H shares (the Class H Shares) with a par value of USD 0.05 (five United States Cents) each, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class I shares (the Class I Shares) with a par value of USD 0.05 (five United States Cents) each and 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class J shares (the Class J Shares), (the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares, the Added Shares) with a par value of USD 0.05 (five United States Cents) each.»

Seventh resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above change and empowers and authorises any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and the deletion in the share register of those shares cancelled as per the fifth resolution above.

Tax exemption

As the contribution in kind of all the Assets and Liabilities is a part of an all assets' and liabilities' contribution made by the sole shareholder, a capital company incorporated and having its registered office in Luxembourg to the Company, TYCO ELECTRONICS GROUP S.A. and COVIDIEN INTERNATIONAL FINANCE S.A. formerly named TYCO HEALTHCARE GROUP S.A. (all three being capital companies having their registered office in Luxembourg), the Company refers to article 4-1 of the law dated 29 December 1971, as amended, which provides for capital duty exemption.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this share capital increase, is approximately EUR 7,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by names, first names, civil status and residences, the members of the board and the representative of the sole shareholder signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le trente et unième jour du mois de mai à 9.40 heures.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire unique de TYCO INTERNATIONAL FINANCE S.A., une société anonyme constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.550 (la Société). La Société a été constituée le 20 décembre 2006 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant alors à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au n° 378 le 15 mars 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés le plus récemment le 21 Mai 2007, en vertu d'un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Remich, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est présidée par Marc Feider, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Président). Le Président désigne Gabriel Bleser, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire). L'Assemblée élit Bertrand Gérardin, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont collectivement désignés comme le Bureau.

L'actionnaire unique de la Société représenté à l'Assemblée, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent acte après avoir été signée par le représentant de l'actionnaire unique et les membres du Bureau.

La procuration de l'actionnaire unique représenté à l'Assemblée, après avoir été signée ne varietur par les membres du Bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte afin d'être présentée en même temps aux autorités de l'enregistrement.

Le Bureau ayant été ainsi constitué, le Président requiert le notaire d'acter ce qui suit:

I. qu'il résulte de la liste de présence, établie et certifiée par les membres du Bureau que les 30.000 (trente mille) actions ordinaires ayant une valeur nominale de USD 5,- (cinq Dollars des Etats-Unis) chacune, divisées en 300 (trois cents) actions de Classe A, 3.300 (trois mille trois cents) actions de Classe B, 3.300 (trois mille trois cents) actions de Classe C, 3.300 (trois mille trois cents) actions de Classe D, 3.300 (trois mille trois cents) actions de Classe E, 3.300 (trois mille trois cents) actions de Classe F, 3.300 (trois mille trois cents) actions de Classe G, 3.300 (trois mille trois cents) actions de Classe H, 3.300 (trois mille trois cents) actions de Classe I et 3.300 (trois mille trois cents) actions de Classe J, représentant la totalité des actions émises avec droit de vote du capital social de la Société s'élevant à un montant de USD 150.000,- (cent cinquante mille Dollars des Etats-Unis), sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et apte à délibérer des points de l'ordre du jour ci-dessous.

II. que l'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Changement de la valeur nominale des actions de leur valeur nominale actuelle de USD 5,- (cinq Dollars des Etats-Unis) chacune à USD 0,05 (cinq Cents des Etats-Unis) chacune et augmentation corrélative du nombre d'actions de 30.000 (trente mille), divisées en 300 (trois cents) actions de Classe A, 3.300 (trois mille trois cents) actions de Classe B, 3.300 (trois mille trois cents) actions de Classe C, 3.300 (trois mille trois cents) actions de Classe D, 3.300 (trois mille trois cents) actions de Classe E, 3.300 (trois mille trois cents) actions de Classe F, 3.300 (trois mille trois cents) actions de Classe G, 3.300 (trois mille trois cents) actions de Classe H, 3.300 (trois mille trois cents) actions de Classe I et 3.300 (trois mille trois cents) actions de Classe J, à 3.000.000 (trois millions) d'actions, chacune ayant une valeur nominale de USD 0,05 (cinq Cents des Etats-Unis);

3. Augmentation du capital de la Société d'un montant de USD 500.000,- (cinq cent mille Dollars des Etats-Unis), afin de porter le capital social de son montant actuel de USD 150.000,- (cent cinquante mille Dollars des Etats-Unis), représenté par 3.000.000 (trois millions) d'actions ayant une valeur nominale de USD 0,05 (cinq Cents des Etats-Unis) chacune, divisées en 30.000 (trente mille) actions de Classe A, 330.000 (trois cent trente mille) actions de Classe B, 330.000 (trois cent trente mille) actions de Classe C, 330.000 (trois cent trente mille) actions de Classe D, 330.000 (trois cent trente mille) actions de Classe E, 330.000 (trois cent trente mille) actions de Classe F, 330.000 (trois cent trente mille) actions de Classe G, 330.000 (trois cent trente mille) actions de Classe H, 330.000 (trois cent trente mille) actions de Classe I et 330.000 (trois cent trente mille) actions de Classe J, à un montant de USD 650.000,- (six cent cinquante mille Dollars des Etats-Unis), au moyen de la création et de l'émission de 10.000.000 (dix millions) d'actions de la Société ayant une valeur nominale de USD 0,05 (cinq Cents des Etats-Unis) chacune;

4. Souscription et paiement de l'augmentation du capital social décrite sous le point 3 ci-dessus, par voie de l'apport des actifs et passifs appartenant au secteur d'activités Fire & Safety and Engineered Products dans l'ensemble des actifs et passifs apportés par l'actionnaire unique à la Société, le reste des actifs et passifs de l'actionnaire unique étant apportés par l'actionnaire unique à TYCO ELECTRONICS GROUP S.A. et à COVIDIEN INTERNATIONAL FINANCE S.A. anciennement dénommée TYCO HEALTHCARE GROUP S.A.;

5. Réduction du capital social de la Société d'un montant de USD 150.000,- (cent cinquante mille Dollars des Etats-Unis), afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de USD 650.000,- (six cent cinquante mille Dollars des Etats-Unis), représenté par 13.000.000 (treize millions) d'actions ayant une valeur nominale de USD 0,05 (cinq Cents des Etats-Unis) chacune, à un montant USD 500.000,- (cinq cent mille Dollars des Etats-Unis) au moyen de l'annulation de 3.000.000 (trois millions) d'actions, divisées en 30.000 (trente mille) actions de Classe A, 330.000 (trois cent trente mille) actions de Classe B, 330.000 (trois cent trente mille) actions de Classe C, 330.000 (trois cent trente mille) actions de Classe D, 330.000 (trois cent trente mille) actions de Classe E, 330.000 (trois cent trente mille) actions de Classe F, 330.000 (trois cent trente mille) actions de Classe G, 330.000 (trois cent trente mille) actions de Classe H, 330.000 (trois cent trente mille) actions de Classe I et 330.000 (trois cent trente mille) actions de Classe J, ayant une valeur nominale de USD 0,05 (cinq Cents des Etats-Unis) chacune, détenues par l'actionnaire unique de la Société avant l'augmentation de capital mentionnée au point 3. ci-dessus;

6. Modification consécutive de l'article 5.1 des Statuts;

7. Modification du registre d'actionnaires de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus, avec pouvoir et autorisation à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des actions nouvellement émises dans le registre d'actionnaires de la Société et à l'inscription des modifications mentionnées au point 5. ci-dessus;

8. Divers.

III. que l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'actionnaire unique représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de changer la valeur nominale actuelle des actions de USD 5,- (cinq Dollars des Etats-Unis) chacune à USD 0,05 (cinq Cents des Etats-Unis) chacune et corrélativement d'augmenter le nombre d'actions de 30.000 (trente mille), divisées en 300 (trois cents) actions de Classe A, 3.300 (trois mille trois cents) actions de Classe B, 3.300 (trois mille trois cents) actions de Classe C, 3.300 (trois mille trois cents) actions de Classe D, 3.300 (trois mille trois cents) actions de Classe E, 3.300 (trois mille trois cents) actions de Classe F, 3.300 (trois mille trois cents) actions de Classe G, 3.300 (trois mille trois cents) actions de Classe H, 3.300 (trois mille trois cents) actions de Classe I et 3.300 (trois mille trois cents) actions de Classe J, à 3.000.000 (trois millions) d'actions, chacune ayant une valeur nominale de USD 0,05 (cinq Cents des Etats-Unis) divisées en 30.000 (trente mille) actions de Classe A, 330.000 (trois cent trente mille) actions de Classe B, 330.000 (trois cent trente mille) actions de Classe C, 330.000 (trois cent trente mille) actions de Classe D, 330.000 (trois cent trente mille) actions de Classe E, 330.000 (trois cent trente mille) actions de Classe F, 330.000 (trois cent trente mille) actions de Classe G, 330.000 (trois cent trente mille) actions de Classe H, 330.000 (trois cent trente mille) actions de Classe I et 330.000 (trois cent trente mille) actions de Classe J et maintenir le capital social de la Société à USD 150.000,- (cent cinquante mille Dollars des Etats-Unis).

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 500.000,- (cinq cent mille Dollars des Etats-Unis), afin de porter le capital social de son montant actuel de USD 150.000,- (cent cinquante mille Dollars des Etats-Unis), représenté par 3.000.000 (trois millions) d'actions ayant une valeur nominale de USD 0,05 (cinq Cents des Etats-Unis) chacune, divisées en 30.000 (trente mille) actions de Classe A, 330.000 (trois cent trente mille) actions de Classe B, 330.000 (trois cent trente mille) actions de Classe C, 330.000 (trois cent trente mille) actions de Classe D, 330.000 (trois cent trente mille) actions de Classe E, 330.000 (trois cent trente mille) actions de Classe F, 330.000 (trois cent trente mille) actions de Classe G, 330.000 (trois cent trente mille) actions de Classe H, 330.000 (trois cent trente mille) actions de Classe I et 330.000 (trois cent trente mille) actions de Classe J, à un montant de USD 650.000,- (six cent cinquante mille Dollars des Etats-Unis), au moyen de la création et de l'émission de 10.000.000 (dix millions) d'actions divisés en 100.000 (cent mille) actions de Classe A, 1.100.000 (un million cent mille) actions de Classe B, 1.100.000 (un million cent mille) actions de Classe C, 1.100.000 (un million cent mille) actions de Classe D, 1.100.000 (un million cent mille) actions de Classe E, 1.100.000 (un million cent mille) actions de Classe F, 1.100.000 (un million cent mille) actions de Classe G, 1.100.000 (un million cent mille) actions de Classe H, 1.100.000 (un million cent mille) actions de Classe I et 1.100.000 (un million cent mille) actions de Classe J ayant une valeur nominale de USD 0,05 (cinq Cents des Etats-Unis) chacune, et l'Assemblée émet par conséquent lesdites nouvelles actions (les Nouvelles Actions).

Quatrième résolution - Souscription et paiement

L'actionnaire de la Société TYCO INTERNATIONAL GROUP S.A., une société anonyme constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 63.939 déclare (i) souscrire à l'augmentation de capital de la Société représentée par 10.000.000 (dix millions) de Nouvelles Actions de la Société, divisées en 100.000 (cent mille) actions de Classe A, 1.100.000 (un million cent mille) actions de Classe B, 1.100.000 (un million cent mille) actions de Classe C, 1.100.000 (un million cent mille) actions de Classe D, 1.100.000 (un million cent mille) actions de Classe E, 1.100.000 (un million cent mille) actions de Classe F, 1.100.000 (un million cent mille) actions de Classe G, 1.100.000 (un million cent mille) actions de Classe H, 1.100.000 (un million cent mille) actions de Classe I et 1.100.000 (un million cent mille) actions de Classe J d'une valeur nominale de USD 0,05 (cinq Cents des Etats-Unis) chacune et (ii) libérer entièrement les Nouvelles Actions au moyen d'un apport en nature consistant en l'ensemble de ses actifs et passifs relatif au secteur d'activités Fire & Safety and Engineered Products, y inclus et sans limitation toutes les actions détenues par l'actionnaire unique dans TOPAZ GROUP S.à r.l., représentant l'intégralité du capital social de TOPAZ GROUP S.à r.l., ainsi que les actions propres de la Société et tous autres actifs et passifs détenus par l'apporteur relatifs au secteur d'activités Fire & Safety and Engineered Products pouvant exister à la date de l'apport, mais non mentionnés car non connus ou pour toute autre raison, apportés avec l'ensemble des droits, titres, dettes et obligations, qui y seraient attachés de quelque manière que ce soit (les Actifs et Passifs), le reste des actifs et passifs de l'actionnaire unique étant apporté (les Apports Restants) à TYCO ELECTRONICS GROUP S.A. et COVIDIEN INTERNATIONAL FINANCE S.A. anciennement dénommée TYCO HEALTHCARE GROUP S.A., tous les actifs et passifs de TYCO INTERNATIONAL GROUP S.A. non compris dans les secteurs d'activités Healthcare, Electronic, Fire & Security and Engineered Products seront apportés à la Société au même moment que l'apport de la branche d'activités Fire & Security and Engineered Products (à l'exception de dettes fiscales non incluses dans les secteurs d'activités concernés qui seront apportées à COVIDIEN INTERNATIONAL FINANCE S.A., TYCO ELECTRONICS GROUP S.A. et la Société dans les proportions indiquées dans le Contrat d'Apport (défini ci-dessous)), conformément au contrat d'apport du 31 mai 2007 conclu entre l'actionnaire unique en tant qu'apporteur, et la Société, TYCO ELECTRONICS GROUP S.A. et COVIDIEN INTERNATIONAL FINANCE S.A. ancienne-

ment dénommée TYCO HEALTHCARE GROUP S.A. en tant que receveurs (le Contrat d'Apport), de sorte que les Apports Restants soient dépendants du présent apport.

L'apport en nature des Actifs et Passifs à la Société (l'Apport en Nature), pour un montant net total de USD 23.196.986.625,- (vingt-trois milliards cent quatre-vingt-seize millions neuf cent quatre-vingt-six mille six cent vingt-cinq Dollars des Etats-Unis) est attribué comme suit:

(i) un montant de USD 500.000,- (cinq cent mille Dollars des Etats-Unis) est à attribuer au capital social nominal de la Société, et

(ii) le solde, d'un montant de USD 23.196.486.625,- (vingt-trois milliards cent quatre-vingt-seize millions quatre cent quatre-vingt-six mille six cent vingt-cinq Dollars des Etats-Unis), est à attribuer au compte de prime d'émission de la Société.

En vertu des articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, les Actifs et Passifs ainsi apportés ont fait l'objet d'un rapport préparé par PricewaterhouseCoopers S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois ayant son siège au 400, route d'Esch, à L-1471 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 65.447, en tant que réviseur d'entreprises, en date du 31 mai 2007 qui conclut comme suit:

«En conclusion, rien n'est apparu dans notre analyse qui nous mènerait à considérer que la valeur globale de l'Apport en Nature ne correspondrait pas au moins au nombre et à la valeur nominale, accrue de la prime d'émission, des actions à être émises en contrepartie.»

Ledit rapport du réviseur, après avoir été signé ne varietur par le mandataire, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'intégralité des Actifs et Passifs est désormais à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire soussigné.

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée décide de prendre acte que l'ensemble des 10.000.000 (dix millions) de Nouvelles Actions est émis au bénéfice de l'actionnaire unique et détenu par lui.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital de la Société d'un montant de USD 150.000,- (cent cinquante mille Dollars des Etats-Unis), afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de USD 650.000,- (six cent cinquante mille Dollars des Etats-Unis), représenté par 13.000.000 (treize millions) d'actions divisées en 130.000 (cent trente mille) actions de Classe A, 1.430.000 (un million quatre cent trente mille) actions de Classe B, 1.430.000 (un million quatre cent trente mille) actions de Classe C, 1.430.000 (un million quatre cent trente mille) actions de Classe D, 1.430.000 (un million quatre cent trente mille) actions de Classe E, 1.430.000 (un million quatre cent trente mille) actions de Classe F, 1.430.000 (un million quatre cent trente mille) actions de Classe G, 1.430.000 (un million quatre cent trente mille) actions de Classe H, 1.430.000 (un million quatre cent trente mille) actions de Classe I et 1.430.000 (un million quatre cent trente mille) actions de Classe J ayant une valeur nominale de USD 0,05 (cinq Cents des Etats-Unis) chacune, à un montant de USD 500.000,- (cinq cent mille Dollars des Etats-Unis) représenté par 10.000.000 (dix millions) d'actions divisées en 100.000 (cent mille) actions de Classe A, 1.100.000 (un million cent mille) actions de Classe B, 1.100.000 (un million cent mille) actions de Classe C, 1.100.000 (un million cent mille) actions de Classe D, 1.100.000 (un million cent mille) actions de Classe E, 1.100.000 (un million cent mille) actions de Classe F, 1.100.000 (un million cent mille) actions de Classe G, 1.100.000 (un million cent mille) actions de Classe H, 1.100.000 (un million cent mille) actions de Classe I et 1.100.000 (un million cent mille) actions de Classe J ayant une valeur nominale de USD 0,05 (cinq Cents des Etats-Unis) chacune.

Ladite réduction est réalisée par voie de l'annulation de 3.000.000 (trois millions) d'actions, divisées en 30.000 (trente mille) actions de Classe A, 330.000 (trois cent trente mille) actions de Classe B, 330.000 (trois cent trente mille) actions de Classe C, 330.000 (trois cent trente mille) actions de Classe D, 330.000 (trois cent trente mille) actions de Classe E, 330.000 (trois cent trente mille) actions de Classe F, 330.000 (trois cent trente mille) actions de Classe G, 330.000 (trois cent trente mille) actions de Classe H, 330.000 (trois cent trente mille) actions de Classe I et 330.000 (trois cent trente mille) actions de Classe J ayant une valeur nominale de USD 0,05 (cinq Cents des Etats-Unis) chacune, détenues par l'actionnaire unique de la Société avant l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à USD 500.000,- (cinq cent mille Dollars des Etats-Unis), représenté par 10.000.000 (dix millions) d'actions ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de USD 0,05 (cinq Cents des Etats-Unis) chacune (les Actions). Les Actions sont divisées en 100.000 (cent mille) Actions de Classe A (les Actions de Base) d'une valeur nominale de USD 0,05 (cinq Cents des Etats-Unis) chacune, 1.100.000 (un million cent mille) Actions de Classe B (les Actions de Classe B) d'une valeur nominale de USD 0,05 (cinq Cents des Etats-Unis) chacune, 1.100.000 (un million cent mille) Actions de Classe C (les Actions de Classe C) d'une valeur nominale de USD 0,05 (cinq Cents des Etats-Unis) chacune, 1.100.000 (un million cent mille) Actions de Classe D (les Actions de Classe D) d'une valeur nominale de USD 0,05 (cinq Cents des Etats-Unis) chacune, 1.100.000 (un million cent mille) Actions de Classe E (les Actions de Classe E) d'une valeur nominale de USD 0,05 (cinq Cents des Etats-Unis) chacune, 1.100.000 (un million cent mille) Actions de Classe F (les Actions de Classe F) d'une valeur nominale de USD 0,05 (cinq Cents des Etats-Unis) chacune,

1.100.000 (un million cent mille) Actions de Classe G (les Actions de Classe G) d'une valeur nominale de USD 0,05 (cinq Cents des Etats-Unis) chacune, 1.100.000 (un million cent mille) Actions de Classe H (les Actions de Classe H) d'une valeur nominale de USD 0,05 (cinq Cents des Etats-Unis) chacune, 1.100.000 (un million cent mille) Actions de Classe I (les Actions de Classe I) d'une valeur nominale de USD 0,05 (cinq Cents des Etats-Unis) chacune et 1.100.000 (un million cent mille) Actions de Classe J (les Actions de Classe J), (les Actions de Classe B, les Actions de Classe C, les Actions de Classe D, les Actions de Classe E, les Actions de Classe F, les Actions de Classe G, les Actions de Classe H, les Actions de Classe I et les Actions de Classe J sont désignées collectivement les Actions Supplémentaires) d'une valeur nominale de USD 0,05 (cinq Cents des Etats-Unis) chacune.»

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre d'actionnaires de la Société afin d'y refléter les modifications décrites ci-dessus, et d'accorder pouvoir et autorisation à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des actions nouvellement émises et à la suppression des actions annulées en vertu de la cinquième résolution ci-dessus dans le registre d'actionnaires de la Société.

Exonération fiscale

Compte tenu du fait que l'apport en nature des Actifs et Passifs entre dans le cadre d'un apport de l'intégralité des actifs et passifs effectué par l'actionnaire unique, une société de capitaux constituée et ayant son siège à Luxembourg, à la Société, à TYCO ELECTRONICS GROUP S.A. et à COVIDIEN INTERNATIONAL FINANCE S.A. anciennement dénommée TYCO HEALTHCARE GROUP S.A. (les trois sociétés étant des sociétés de capitaux ayant leur siège social au Luxembourg), la Société déclare que les conditions d'exemption du droit d'apport telles que prévues par l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, sont satisfaites.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, sont approximativement estimés à EUR 7.500,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes comparants, et en cas de distorsions entre la version anglais et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du Bureau et le représentant de l'actionnaire unique ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Feider, G. Bleser, B. Gérardin, M. Stefani, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007. LAC/2007/11805. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007093181/212/462.

(070104286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Axus Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 23.299.

Affectation du résultat du bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2007.

Pour AXUS LUXEMBOURG SA

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007093306/503/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2004, réf. LSO-AX04518. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Mondial-Pro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8331 Capellen, 1B, rue d'Olm.

R.C.S. Luxembourg B 67.183.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007093307/1159/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2004, réf. LSO-AP01809. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Metal Cladding Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 103.890.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 décembre 2002

Du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, il ressort ce qui suit:

L'Assemblée Générale ordinaire annuelle décide à l'unanimité de renouveler les mandats des administrateurs et du commissaire jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2008. Il s'agit de:

- Arthur Baeck, demeurant à B-2610 Wilrijk, Ahornenlaan 30, administrateur et administrateur-délégué;
- Ellen Wintermans, demeurant à B-2610 Wilrijk, Ahornenlaan 30, administrateur;
- Veronica Van Den Enden, demeurant à NL-4715 PJ Rucphen, Posthoorn 3, administrateur.
- FIDUNORD Sàrl, route de Stavelot 144, L- 9991 Weiswampach, commissaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 13 décembre 2004.

Pour METAL CLADDING TRADING S.A.

FIDUNORD Sàrl

Référence de publication: 2007093308/667/21.

Enregistré à Diekirch, le 17 décembre 2004, réf. DSO-AX00154. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070018842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

A. Lupolux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9011 Ettelbruck, 63, rue de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 96.279.

Le bilan au 31 décembre 2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 8 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007093310/3220/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2004, réf. LSO-AP01388. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070036166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

A. Lupolux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9011 Ettelbruck, 63, rue de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 96.279.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 8 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007093311/3220/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2004, réf. LSO-AP01393. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070036162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

flkon CONSULTING S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 76.322.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 6 décembre 2005.

Signature.

Référence de publication: 2007093312/1615/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03060. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070035361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

Ella Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 89.775.

In the year two thousand and seven, on the seventeenth of July

Before Maître Anja Holtz, notary, residing in Wiltz.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of ELLA HOLDINGS S.A. (the «Company»), a société anonyme having its registered office at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, incorporated by deed of M^e Gérard Lecuit on 29 October 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 10 December 2002 under number C 1752 and whose articles of association have been amended for the last time by deed of M^e André Jean Joseph Schwachtgen on 22 December 2006 published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 2 April 2007 under number C 509.

The meeting was presided over by M^e Miriam Schinner, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg. The chairman appointed M^e Mariya Gadzhalova, maître en droit, as secretary residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer M^e Ralph Beyer, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the proxy holders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxies signed ne varietur will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that the entire corporate capital is represented at the present meeting and that the shareholders declare themselves duly informed of the agenda so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

1. Amendment of article 5 paragraph 1 of the articles of association of the Company in order to specify the rights of the holders of class B shares issued within the Company.

2. Amendment of article 16 of the articles of association of the Company in order to add an ultimate paragraph relating to the liquidation rights of the shareholders which shall read as follows:

«The first liquidation proceeds of the Company shall be allocated to the shareholders, regardless of the category of shares held by them, in proportion to their respective shareholdings in the Company until an amount of seventeen million one hundred forty-two thousand seven hundred and forty-four euro (€ 17,142,744.-) increased by interest due on such amount at a fixed rate of 5.528% p.a. from first July 2007 to the date of payment of the first liquidation proceeds of the Company (the «Threshold») has been disbursed as liquidation proceeds. For any payment of liquidation proceeds of the Company in excess of the Threshold the holders of class B shares shall be entitled to receive 9% of each payment of liquidation proceeds of the Company, the remaining 91% of each of such payment being allocated to the shareholders, regardless of the category of shares held by them, in proportion to their respective shareholdings in the Company.»

After the foregoing has been approved the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

It is resolved to amend article 5 paragraph 1 of the articles of association of the Company in order to specify the rights of the holders of class B shares issued within the Company, which shall read as follows:

«The corporate capital is set at five million six hundred twenty six thousand nine hundred and fifty two euro (EUR 5,626,952.-) represented by two million four hundred forty eight thousand and fifty six (2,448,056) class A shares and three hundred sixty five thousand four hundred and twenty (365,420) class B shares, having a par value of two euro (EUR 2.-) each, the holders of class B shares having the liquidation rights as set out in article 16 of these articles of association».

Second resolution

It is resolved to amend article 16 of the articles of association of the Company in order to add an ultimate paragraph relating to the liquidation rights of the shareholders which shall read as follows:

«The first liquidation proceeds of the Company shall be allocated to the shareholders, regardless of the category of shares held by them, in proportion to their respective shareholdings in the Company until an amount of seventeen million one hundred forty-two thousand seven hundred and forty-four euro (€ 17,142,744.-) increased by interest due on such amount at a fixed rate of 5.528% p.a from first July 2007 to the date of payment of the first liquidation proceeds of the Company (the «Threshold») has been disbursed as liquidation proceeds. For any payment of liquidation proceeds of the Company in excess of the Threshold, the holders of class B shares shall be entitled to receive 9% of each payment of liquidation proceeds of the Company, the remaining 91% of each of such payment being allocated to the shareholders, regardless of the category of shares held by them, in proportion to their respective shareholdings in the Company.»

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Followed by the French translation:

L'an deux mille sept, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ELLA HOLDINGS S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, constituée en date du 29 octobre 2002 suivant acte de M^e Gérard Lecuit, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 10 décembre 2002 sous le numéro C 1752 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de M^e André Jean Joseph Schwachtgen du 22 décembre 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 2 avril 2007 sous le numéro C 509.

L'assemblée a été présidée par M^e Miriam Schinner, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire M^e Mariya Gadzhalova, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur M^e Ralph Beyer, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations signées ne varietur resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il ressort de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée générale et que les actionnaires de la Société ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour ci-dessous:

1. Modification de l'article 5 paragraphe 1^{er} des statuts de la Société afin de spécifier les droits des détenteurs des actions de classe B émises dans la Société.

2. Modification de l'article 16 des statuts de la Société afin d'ajouter un dernier paragraphe relatif aux droits de liquidation des actionnaires qui aura la teneur suivante:

«Le premier boni de liquidation de la Société sera alloué aux actionnaires, sans tenir compte de la catégorie d'actions qu'ils détiennent, en proportion du nombre d'actions respectif qu'ils détiennent dans la Société jusqu'à ce qu'un montant de dix-sept millions cent quarante-deux mille sept cent quarante-quatre euros (€ 17.142.744.-), augmenté par un intérêt payable sur ce montant à un taux fixe de 5,528% p.a. payable à partir du premier juillet 2007 jusqu'à la date de paiement du premier boni de liquidation de la Société (le «Seuil»), ait été remboursé en tant que boni de liquidation. Pour tout paiement de boni de liquidation de la Société au-delà du Seuil, les détenteurs d'actions de classe B sont autorisés à recevoir 9% de chaque paiement du boni de liquidation de la Société, les 91% restant de chacun de ces paiements étant alloués

aux autres actionnaires, sans tenir compte de la catégorie d'actions qu'ils détiennent, en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans la Société.»

Après approbation de ce qui précède, l'assemblée a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de modifier l'article 5 paragraphe 1^{er} des statuts de la Société afin de spécifier les droits des détenteurs d'actions de classe B émises dans la Société, qui aura la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cinq millions six cent vingt-six mille neuf cent cinquante-deux euro (EUR 5.626.952,-) divisé en deux millions quatre cent quarante-huit mille cinquante-six (2.448.556) actions de classe A et trois cent soixante-cinq mille quatre cent vingt (365.420) actions de classe B, ayant une valeur nominale de deux euro (EUR 2,-) chacune, les détenteurs d'actions de classe B ayant les droits de liquidation tels qu'indiqués à l'article 16 des présents statuts.»

Deuxième résolution

Il est décidé de modifier l'article 16 des statuts de la Société afin d'ajouter un dernier paragraphe relatif aux droits de liquidation des actionnaires qui aura la teneur suivante:

«Le premier boni de liquidation de la Société sera alloué aux actionnaires, sans tenir compte de la catégorie d'actions qu'ils détiennent, en proportion du nombre d'actions respectif qu'ils détiennent dans la Société jusqu'à ce qu'un montant de dix-sept millions cent quarante-deux mille sept cent quarante-quatre euros (€ 17.142.744,-), augmenté par un intérêt payable sur ce montant à un taux fixe de 5,528% p.a. payable à partir du premier juillet 2007 jusqu'à la date de paiement du premier boni de liquidation de la Société (le «Seuil»), ait été remboursé en tant que boni de liquidation. Pour tout paiement de boni de liquidation de la Société au-delà du Seuil, les détenteurs d'actions de classe B sont autorisés à recevoir 9% de chaque paiement du boni de liquidation de la Société, les 91% restant de chacun de ces paiements étant alloués aux autres actionnaires, sans tenir compte de la catégorie d'actions qu'ils détiennent, en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans la Société.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société suite au présent acte sont estimés à [] euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Schinner, M. Gadzhalova, R. Beyer, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 18 juillet 2007, WIL/2007/590. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 2 août 2007.

A. Holtz.

Référence de publication: 2007093223/2724/131.

(070104776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Immo-Trust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 33.683.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2007

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de LUX BUSINESS MANAGEMENT Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX KONZERN Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007092968/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10546. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Obelisque S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 37.047.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2007

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de LUX KONZERN Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et de Lux BUSINESS MANAGEMENT Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007092969/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10551. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Nuovo Pignone International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 17.045.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 10 avril 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007092986/5770/12.

(070103438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Tubilux International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 61.667.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2007

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert in L-2453 Luxembourg, de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX KONZERN Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de la société CO-VENTURES S.A. avec siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007092970/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08747. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Cresset S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 41.555.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2007

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Sébastien Schaack, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de PAN EUROPEAN VENTURES S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007092971/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08779. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Mirliflore Eastern Europe Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 65.518.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007092987/5770/12.

(070103443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

International Services Luxembourg (Inselux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 26.291.

—
Auszug aus dem Protokoll der Gesellschafterversammlung vom 26. März 2007

Die Gesellschafterversammlung beschließt, die Prüfungsgesellschaft KPMG AUDIT, mit Sitz in L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, zum Abschlussprüfer für das Geschäftsjahr 2007 zu ernennen.

Die Adressen der Geschäftsführer haben sich wie folgt geändert:

Herr Michael Emmel, wohnhaft in 4A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

Herr Paul Hoff, wohnhaft in 4A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für *INTERNATIONAL SERVICES LUXEMBOURG (INSELUX) S.à r.l.*

Unterschrift

Référence de publication: 2007092972/267/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10711. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Top Fly S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 50.382.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2007

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de LUX BUSINESS MANAGEMENT Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de LUX KONZERN Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Monsieur Sébastien Schaack, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007092973/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08776. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

MTK European, Société à responsabilité limitée,

(anc. MTK European S.A.).

Siège social: L-8436 Steinfort, 8A, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 124.759.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 31 juillet 2007.

Pour la société

A. Holtz

Notaire

Référence de publication: 2007093038/2724/14.

(070103550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Promark Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 47.174.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2007

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de LUX BUSINESS MANAGEMENT Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de LUX KONZERN Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Monsieur Sébastien Schaack, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007092974/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08774. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Colmore Plaza JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 8.860,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.599.

—
Extrait suite à l'erreur de matérielle

Il résulte d'une erreur matérielle que la société CEREP II S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.559 n'a pas transféré avec effet au 17 novembre 2006 deux cent quarante-huit (248) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à la société CERE II B CO-INVEST S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.262.

Il résulte de cette erreur que la cession n'a pas eu lieu et que la société CERE II B CO-INVEST S.à r.l. n'est pas devenue propriétaire de 248 parts sociales dans le capital de la Société et que la société CEREP II S.à r.l. détient 443 parts sociales dans le capital de la Société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007092977/1092/25.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08555. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

ELWE - Location, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1113 Luxembourg, 12, rue John L. Macadam.

R.C.S. Luxembourg B 27.767.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS S.à r.l.

Expert-Comptable Reviseurs d'Entreprises

Signature

Référence de publication: 2007093451/601/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05902. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Romain Hoffmann Architectes et Urbanistes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 38, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 80.543.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS S.à.r.l.
Expert-Comptable Reviseurs d'Entreprises
Signature

Référence de publication: 2007093454/601/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05905. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Matériel ELWE Service Co, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 218, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 16.466.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS S.à.r.l.
Expert-Comptable Reviseurs d'Entreprises
Signature

Référence de publication: 2007093456/601/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05909. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Taché Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 88.066.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

TACHE FINANCE S.A.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Administrateur
Signatures

Référence de publication: 2007093420/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10428. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Poliflex S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 10, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 49.701.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.
FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS S.à.r.l.
Expert-Comptable Reviseur d'Entreprises
Signature

Référence de publication: 2007093443/601/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07430. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Société pour Opérations Industrielles et Commerciales en Aéronautique, Société Anonyme.

Siège social: L-1110 Findel, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 23.277.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007093447/2560/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09381. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Akila Immo GFSI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 130.251.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the thirteenth day of the month of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

AKILA FINANCE S.A., a société anonyme incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, and registered with the registry of commerce and trade of Luxembourg under number RCS B 64 632,

represented by Mrs Miriam Schinner, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 11 June, 2007 which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company AKILA IMMO GFSI S.à r.l. («société à responsabilité limitée») which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name AKILA IMMO GFSI S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

Without limiting the foregoing, the main objective of the Company is to hold real estate either directly or indirectly and to carry out any related operations.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (€ 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the signature of the sole manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager if there is only one manager, by the board of managers or any two of the managers (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted

meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on the 31st day of the month of December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2007.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five per cent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the number of shares set out against its name:

| Subscriber | Number of shares | Payment € |
|--------------------|------------------|-----------|
| AKILA FINANCE S.A. | 12,500 | 12,500 |
| Total | 12,500 | 12,500 |

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,900.

Extraordinary general meeting

The shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg
2. The following person is appointed manager of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:
 - Stefan Schaechterle, gestionnaire de sociétés, with professional address at 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, born on 18 July 1959 in Stuttgart, Germany.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2007.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le treizième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

AKILA FINANCE S.A., une société anonyme constitué sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, et inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B 64.632,

et représentée par Madame Miriam Schinner, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 11 juin 2007, cette procuration étant enregistrée avec le présent acte.

Lequel comparant agissant ès qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée AKILA IMMO GSFI S.à r.l., qu'il constitue par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les comparants et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de AKILA IMMO GSFI S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

Sans préjudice de ce qui précède, l'objectif principal de la Société est la détention directe ou indirecte de biens immobiliers et d'effectuer toute transaction y relative.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties ou valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y inclus upstream ou cross stream), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (€ 1) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un gérant unique, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature de chacun des gérants.

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par le gérant unique, s'il n'y a qu'un seul gérant par le conseil de gérance ou par deux gérants (y compris par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution écrite (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année à la fin de l'année sociale, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribuée aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales indiquées à coté de son nom:

| Souscripteur | Nombre de parts sociales | Paiement (€) |
|--------------------|--------------------------|--------------|
| AKILA FINANCE S.A. | 12.500 | 12.500 |
| Total | 12.500 | 12.500 |

Les parts sociales ainsi souscrites sont intégralement payées et le montant de douze mille cinq cents euros (€ 12.500) est disponible pour la Société. Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ EUR 1.900.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg

2. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

- Stefan Schaechterle, gestionnaire de sociétés, avec adresse professionnelle au 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, né le 18 juillet 1959 à Stuttgart, Allemagne.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: M Schinner, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, LAC/2007/13851. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 6 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007093486/242/295.

(070104700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

atHome Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 78.663.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007093049/220/12.

(070103547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Xill S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 118.140.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007093053/5770/12.

(070104751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Gemea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 113.202.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007093054/220/12.

(070104749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Gemea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 113.202.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007093055/220/12.

(070104747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Telba S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 125.745.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 6 août 2007.

H. Beck

Notaire

Référence de publication: 2007093065/201/12.

(070104996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.
